



Examens environnementaux de l'OCDE

HONGRIE 2018

VERSION ABRÉGÉE



Examens environnementaux de l'OCDE : Hongrie 2018 (Version abrégée)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2018), *Examens environnementaux de l'OCDE : Hongrie 2018 (Version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris.

<https://doi.org/10.1787/9789264306721-fr>

ISBN 978-92-64-30671-4 (imprimé)

ISBN 978-92-64-30672-1 (PDF)

Série : Examens environnementaux de l'OCDE

ISSN 1990-0120 (imprimé)

ISSN 1990-0112 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo :

Couverture © Mark Lakomcsik/Shutterstock.com, © Ivan Yohan/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Préface

Comme l'illustre ce troisième Examen environnemental que lui consacre l'OCDE, la Hongrie a notablement progressé sur la voie du découplage entre la croissance économique et les pressions environnementales. Premier État membre de l'UE à ratifier l'Accord de Paris, elle montre qu'elle est déterminée à mettre en place une économie sobre en carbone. Depuis 1990, elle a réduit de 35 % ses émissions brutes totales de gaz à effet de serre et renforcé ses cadres réglementaires.

Cela étant, elle demeure très dépendante des combustibles fossiles pour ses approvisionnements énergétiques, et l'application de la législation environnementale n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être pour cause de modifications fréquentes du dispositif institutionnel et de contraintes de capacités. Pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, la Hongrie doit améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments, poursuivre le développement des énergies renouvelables et favoriser des transports durables. La pollution de l'air, en particulier par les particules fines, suscite d'importantes préoccupations pour la santé publique, et la qualité des eaux de surface laisse toujours à désirer, en dépit des investissements massifs consacrés aux infrastructures d'assainissement.

Cet examen analyse de manière détaillée la situation de la gestion des déchets et de la protection de la biodiversité. Si la Hongrie a progressé dans les domaines du recyclage et de la valorisation des déchets, elle continue de mettre en décharge plus de la moitié de ses déchets, soit une proportion plus élevée que les pays voisins membres de l'UE. Des efforts ont été faits pour améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources, mais la gestion durable des matières n'a pas encore été intégrée aux politiques sectorielles. Une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration est nécessaire pour faciliter la transition vers une économie circulaire.

Il est primordial de protéger la biodiversité de la Hongrie, qui abrite la plus vaste étendue continue de prairies naturelles d'Europe. Le pays possède un réseau de zones protégées bien développé qui occupe plus de 22 % de son territoire, proportion supérieure à l'objectif international défini en la matière. La gestion de ces zones et le maintien des priorités de conservation de la biodiversité requièrent toutefois un soutien budgétaire public accru. La prise en compte des questions de biodiversité dans l'élaboration des politiques agricoles, forestières et halieutiques a progressé, mais le pays doit redoubler d'efforts pour intégrer la protection de la biodiversité dans les stratégies ciblant l'énergie, les transports, le tourisme et l'industrie.

Cet examen est le résultat d'un dialogue approfondi entre la Hongrie, les autres membres du Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales et les observateurs auprès de cet organe. Il présente 36 recommandations destinées à aider la Hongrie à verdir son économie et à la rendre peu émettrice de carbone, à mieux gérer ses actifs naturels et à améliorer sa gouvernance et sa gestion de l'environnement.

Je ne doute pas que cet effort concerté sera utile à la Hongrie pour continuer de concevoir et de mettre en œuvre des politiques environnementales meilleures pour une vie meilleure.



Angel Gurría

Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Avant-propos

Le principal objectif du programme d'examens environnementaux de l'OCDE est d'aider les membres et certains pays partenaires à améliorer leurs résultats individuels et collectifs dans le domaine de la gestion de l'environnement :

- en aidant les pouvoirs publics des différents pays à évaluer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs environnementaux ;
- en favorisant un dialogue permanent sur l'action à mener et l'apprentissage mutuel ; et
- en encourageant les gouvernements à rendre compte de leur action aux autres pays et à leur opinion publique.

Le présent rapport fait le point sur l'évolution des performances environnementales de la Hongrie depuis le deuxième examen environnemental que lui avait consacré l'OCDE en 2008. Les progrès accomplis au regard des objectifs du pays et de ses engagements internationaux servent de base à l'évaluation de ces performances. Les objectifs et engagements en question peuvent être de nature générale, qualitative ou quantitative. Une distinction est opérée entre intentions, actions et résultats. Les performances environnementales de la Hongrie sont aussi évaluées à l'aune de ses résultats antérieurs dans ce domaine, de l'état présent de son environnement, des ressources naturelles qu'elle possède, de sa situation économique et de sa démographie.

L'OCDE est reconnaissante au gouvernement de la Hongrie de lui avoir fourni des informations, d'avoir organisé une mission d'examen à Budapest (du 29 mai au 2 juin 2017) et d'avoir facilité les contacts au sein des institutions gouvernementales et en dehors.

L'OCDE remercie également les représentants des deux pays examinateurs, Andrea Nouak (Autriche) et Bogusława Brzdąkiewicz (Pologne).

Ce rapport a été rédigé par Carla Bertuzzi, Ivana Capozza, Nathalie Cliquot et Eugene Mazur de la Direction de l'environnement de l'OCDE, et Rachel Samson de Carist Consulting. Nathalie Girouard en a supervisé et orienté l'élaboration. Carla Bertuzzi a également apporté son concours aux travaux statistiques, Annette Hardcastle et Natasha Cline-Thomas ont contribué à l'édition et aux travaux administratifs, et Mark Foss a révisé le rapport. L'établissement de ce rapport a aussi bénéficié des commentaires de plusieurs membres du Secrétariat de l'OCDE, dont Katia Karousakis de la Direction de l'environnement, Jens-Christian Hoj et Paul O'Brien du Département des affaires économiques, Kurt van Dender et Luisa Dressler du Centre de politique et d'administration fiscales, et Juan Casado Asensio de la Direction de la coopération pour le développement.

Le Groupe de travail sur les performances environnementales de l'OCDE a examiné le projet d'Examen environnemental de la Hongrie lors de sa réunion du 13 février 2018 à Paris, et approuvé l'évaluation et les recommandations qui y sont formulées.

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	5
Résumé	9
La Hongrie doit hâter la transition vers une économie bas carbone	9
Il faut redoubler d'efforts dans la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau	9
Les autorités environnementales devraient être renforcées et encouragées à adopter des pratiques réglementaires optimales	10
La mise en œuvre des dispositions légales relatives à la démocratie environnementale doit être améliorée.....	10
Les taxes environnementales pourraient apporter de nouvelles recettes pour financer des investissements dont le pays a grand besoin.....	10
La gestion des déchets municipaux s'est améliorée, mais l'efficacité d'utilisation des ressources et le recyclage doivent encore progresser pour faire avancer la transition vers une économie circulaire	11
Le vaste réseau de zones protégées doit être mieux géré et mieux financé	11
La prise en compte des questions de biodiversité est satisfaisante dans certains secteurs, mais pourrait être améliorée dans d'autres.....	11
Évaluation et recommandations.....	13
1.1. Performances environnementales : tendances et faits récents.....	14
1.2. Gouvernance et gestion de l'environnement.....	19
1.3. Vers une croissance verte.....	24
1.4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire.....	31
1.5. Biodiversité.....	35
Références.....	42
Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de la Hongrie publié par l'OCDE en 2008.....	45

Graphiques

Graphique 1. Indicateurs de performances environnementales.....	15
Graphique 2. La part des émissions de carbone auxquelles s'applique un signal-prix est relativement faible.....	25
Graphique 3. La production de déchets municipaux et la proportion qui est mise en décharge ont diminué.....	32
Graphique 4. Les directions des parcs nationaux sont de plus en plus tributaires de recettes non budgétaires.....	38

Follow OECD Publications on:



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocedlibrary>



<http://www.oecd.org/ocddirect/>

This book has...

StatLinks 

A service that delivers Excel® files from the printed page!

Look for the *StatLinks*  at the bottom of the tables or graphs in this book. To download the matching Excel® spreadsheet, just type the link into your Internet browser, starting with the *http://dx.doi.org* prefix, or click on the link from the e-book edition.

Résumé

La Hongrie doit hâter la transition vers une économie bas carbone

La Hongrie a notablement progressé dans le découplage des principales pressions environnementales par rapport à la croissance de la production, ce qui tient en grande partie à la mise en œuvre des directives de l'Union européenne (UE). Elle s'est progressivement détournée du charbon et du gaz naturel pour privilégier les énergies bas carbone. Néanmoins, les combustibles fossiles représentent toujours 70 % des approvisionnements énergétiques. Le récent rebond de l'activité économique et de la consommation d'énergie entraîne une intensification des pressions exercées sur le milieu naturel.

La part des renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie sera sans doute supérieure à l'objectif national fixé pour 2020, qui est de 14,7 %. Les approvisionnements en énergie renouvelable étant dominés par la biomasse, le pays devrait envisager de mettre l'accent sur le développement d'autres énergies renouvelables, comme le solaire ou la géothermie.

Les émissions brutes totales de gaz à effet de serre de la Hongrie ont baissé de 35 % depuis 1990. Elles sont toutefois reparties à la hausse récemment du fait de leur augmentation dans les transports et l'agriculture. La Hongrie a été le premier État membre de l'UE à ratifier l'Accord de Paris. Cependant, sa Stratégie nationale sur le changement climatique limite ses ambitions en matière d'action climatique aux prescriptions de l'UE. Selon les projections officielles, le pays est bien parti pour atteindre ses objectifs à 2020 et 2030 concernant les secteurs non visés par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE au moyen des mesures existantes. Pourtant, la reprise économique rendra nécessaires de nouvelles avancées en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, ainsi que dans le secteur des transports.

Il faut redoubler d'efforts dans la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau

La Hongrie n'a pas connu d'amélioration notable de la qualité de l'air au niveau local, si bien qu'elle enregistre un taux de mortalité imputable à la pollution atmosphérique qui est parmi les plus élevés de l'OCDE. L'exposition moyenne des citoyens hongrois aux particules fines est plus de deux fois supérieure à la valeur guide annuelle de l'Organisation mondiale de la santé. Les pouvoirs publics devront prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre les émissions de particules et atteindre les objectifs correspondants fixés pour 2020 et 2030 au niveau de l'UE.

Les fonds de l'UE ont contribué à une hausse de l'investissement dans les infrastructures d'assainissement, si bien que la part de la population raccordée aux installations de traitement des eaux usées a atteint 78 % en 2016. Cette proportion n'en reste pas moins l'une des plus faibles de l'OCDE. La plupart des cours d'eau affichent un état écologique moyen à mauvais en raison de la pollution d'origine agricole et des rejets d'eaux usées.

Les autorités environnementales devraient être renforcées et encouragées à adopter des pratiques réglementaires optimales

Depuis dix ans, la Hongrie a mis en œuvre en plusieurs phases une vaste réforme administrative qui a abouti à un regroupement des organismes publics centraux et territoriaux. Ce processus a eu un impact sur les capacités institutionnelles dans le domaine environnemental. Les modifications récentes du cadre institutionnel, notamment la suppression des inspections de l'environnement, ont engendré des difficultés qui font obstacle à une application plus efficace du droit de l'environnement et à la diffusion des bonnes pratiques internationales. Les autorités environnementales devraient instaurer une planification et un ciblage des inspections environnementales en fonction des risques, et promouvoir la mise en conformité et les pratiques écologiques parmi les entreprises par des activités sectorielles.

La mise en œuvre des dispositions légales relatives à la démocratie environnementale doit être améliorée

Bien que la législation hongroise offre de solides garanties s'agissant de l'accès à l'information, de la participation du public à la prise de décision et de l'accès à la justice en matière d'environnement, une régression a été constatée dans ces domaines. La consultation de la population laisse à désirer dans le cadre de l'élaboration de la législation environnementale et dans les études d'impact sur l'environnement concernant les grands projets infrastructurels et industriels soutenus par les pouvoirs publics. L'accès à la justice est compliqué par des restrictions imposées à la qualité pour agir des citoyens et des organisations non gouvernementales, ainsi que par le coût élevé des recours administratifs et judiciaires. Les pratiques de la Hongrie en matière de démocratie environnementale doivent être conformes aux dispositions de sa constitution et à ses engagements internationaux.

Les taxes environnementales pourraient apporter de nouvelles recettes pour financer des investissements dont le pays a grand besoin

La Hongrie emploie depuis longtemps un vaste ensemble de taxes et redevances liées à l'environnement, dont elle a encore élargi le champ d'application. Leur conception doit toutefois être améliorée, et il conviendrait de mieux aligner leur barème sur les coûts environnementaux. Leurs taux devraient en outre être relevés régulièrement pour créer davantage d'incitations en faveur d'une consommation viable, d'une utilisation efficiente des ressources et de la réduction de la pollution, ainsi que pour maintenir leurs recettes.

Le pays doit consacrer des investissements significatifs à l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel, aux énergies renouvelables et à la gestion rationnelle des déchets et des matières. Pour répondre à ces besoins, elle devrait mieux utiliser les instruments économiques et revoir à la baisse les aides apportées par l'État aux secteurs préjudiciables à l'environnement. Parallèlement, elle pourrait employer de manière plus efficiente les fonds d'investissement et les fonds structurels de l'UE pour faire progresser l'accès aux services de base, mobiliser davantage l'investissement privé, investir dans la recherche-développement et l'éducation et mieux cibler les programmes sociaux.

La gestion des déchets municipaux s'est améliorée, mais l'efficacité d'utilisation des ressources et le recyclage doivent encore progresser pour faire avancer la transition vers une économie circulaire

La Hongrie a réussi à découpler la production de déchets, notamment de déchets municipaux, par rapport à la croissance économique. Elle est aussi parvenue à faire progresser le taux de recyclage et de valorisation des déchets depuis 2006, même s'il demeure faible comparé à ceux enregistrés dans les pays de l'UE voisins. Les décharges non conformes aux normes de l'UE ont été fermées au plus tard en 2009. La majeure partie des déchets (54 %) n'en continue pas moins d'être mise en décharge. Le pays devrait créer davantage d'incitations, y compris au moyen d'instruments économiques, pour amener les communes à se montrer plus performantes dans la gestion des déchets.

La Hongrie a pris des mesures pour améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources au sein de son économie. Elle s'emploie toujours à faire entrer en ligne de compte les questions d'efficacité d'utilisation des ressources et d'économie circulaire dans certaines politiques sectorielles. Le gouvernement hongrois perçoit toutefois la transition vers une économie circulaire comme un volet de la gestion des déchets. Les autres dimensions de l'économie circulaire comme la gestion durable des matières retiennent moins l'attention. Une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration aiderait la Hongrie à piloter la transition vers une économie circulaire.

Le vaste réseau de zones protégées doit être mieux géré et mieux financé

La Hongrie a dépassé l'objectif d'Aichi, puisque les zones protégées s'étendent désormais sur plus de 22 % de son territoire. Elle a été l'un des premiers États membres de l'UE dont le réseau Natura 2000 de zones protégées a été déclaré achevé. Toutefois, il reste du travail pour terminer l'élaboration des plans de gestion pour l'ensemble des zones protégées, dont 10 % seulement faisaient l'objet d'un plan de gestion contraignant en 2016. L'enjeu le plus important concerne le déficit de financement des directions des parcs nationaux par les pouvoirs publics, qui amène celles-ci à se financer au moyen d'activités d'écotourisme et d'agriculture biologique menées à l'intérieur des zones protégées. La Hongrie devrait affecter des crédits spécialement à la gestion de ces zones afin de maintenir les priorités en matière de conservation de la biodiversité.

La prise en compte des questions de biodiversité est satisfaisante dans certains secteurs, mais pourrait être améliorée dans d'autres

La Hongrie s'est employée de manière efficace à intégrer les questions de biodiversité dans les plans stratégiques relatifs aux secteurs agricole, forestier et halieutique, qui sont visés par la Stratégie nationale pour la biodiversité et relèvent du même ministère, celui de l'Agriculture. Dans le secteur agricole, par exemple, la mise en œuvre de cette Stratégie appelle de nouvelles mesures pour faire baisser la consommation de pesticides, limiter la mise en culture de terres régulièrement inondées et accroître de façon significative la part de l'agriculture biologique. La Hongrie doit redoubler d'efforts pour intégrer les questions de biodiversité dans les stratégies sectorielles concernant l'énergie, les transports, le tourisme et l'industrie. Elle devrait aussi s'employer à rendre plus efficaces les politiques et instruments d'aménagement de l'espace en élaborant des indicateurs de biodiversité à l'échelle régionale et en faisant appel à des experts en biodiversité pour favoriser des décisions éclairées.

Évaluation et recommandations

L'évaluation et les recommandations présentent les principaux résultats de l'Examen environnemental de la Hongrie et formulent 36 recommandations pour aider le pays à progresser vers ses objectifs nationaux et internationaux en matière d'environnement. Elles ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales lors de la réunion du 13 février 2018. L'annexe propose une synthèse des mesures prises pour mettre en œuvre certaines des recommandations de l'Examen environnemental publié par l'OCDE en 2008.

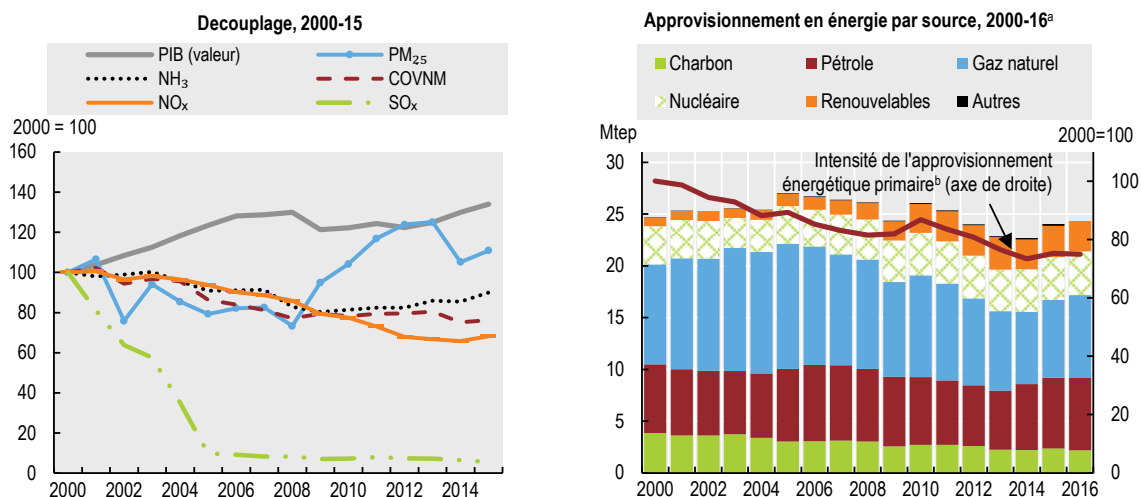
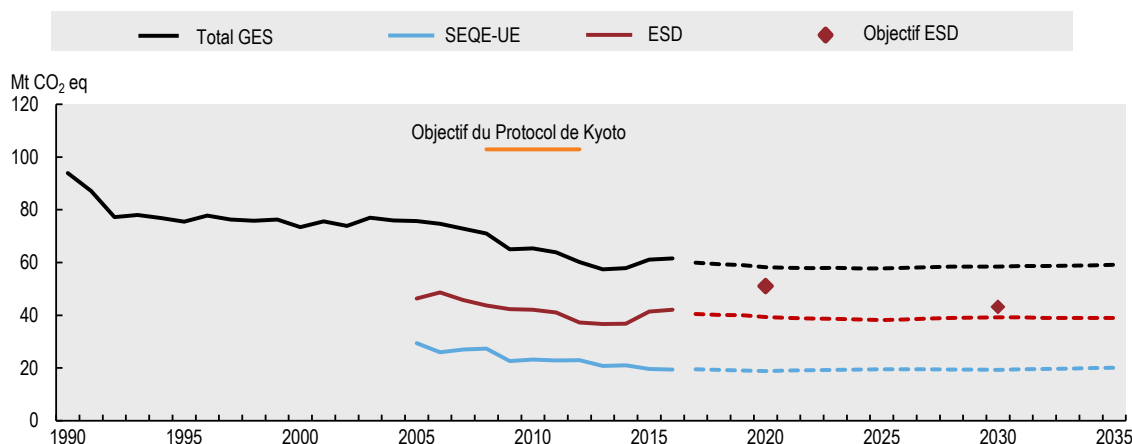
Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1.1. Performances environnementales : tendances et développements

Après son adhésion à l'Union européenne (UE), en 2004, la Hongrie a connu une croissance économique plus rapide que la moyenne de l'OCDE, avant d'être touchée par la récession mondiale. La reprise s'est amorcée en 2012 et, en 2014, la croissance a renoué avec son niveau d'avant la crise. En 2017-18, elle devrait rester supérieure à 3.5 %. Cependant, la convergence avec les niveaux de revenu moyens de l'OCDE marque le pas depuis la crise en raison de la faiblesse affichée par la croissance de la productivité et l'investissement (OCDE, 2017a). Le taux de pauvreté et les inégalités globales sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. En hausse jusqu'en 2013, ils ont commencé à baisser ces dernières années. Il existe de fortes disparités entre les régions en ce qui concerne les niveaux de revenu, l'emploi et l'accès aux services de base.

Le pays a notablement progressé dans le découplage des principales pressions environnementales par rapport à la croissance de la production (graphique 1), ce qui tient en grande partie à la mise en œuvre des directives de l'UE. Le récent rebond de l'activité économique entraîne cependant une intensification des pressions exercées sur le milieu naturel. La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont commencé à augmenter. Par ailleurs, la Hongrie n'a pas connu d'amélioration notable de la qualité de l'air au niveau local, si bien qu'elle enregistre un taux de mortalité imputable à la pollution atmosphérique qui est parmi les plus élevés de l'OCDE. Malgré les progrès du raccordement de la population aux stations d'épuration, la qualité de l'eau reste menacée par la pollution d'origine agricole et les rejets d'eaux usées. La diminution des débits sous l'effet des périodes de sécheresse prolongées aggrave le problème. La plupart des Hongrois sont préoccupés par le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau et l'accroissement de la production de déchets, et y voient des problèmes graves (CE, 2015 ; 2014).

Graphique 1. Indicateurs de performances environnementales

Émissions de GES : évolution et projections par rapport aux objectifs de long-terme^c

a) Approvisionnement total en énergie primaire. La ventilation exclut le commerce d'électricité.

b) Indice de variation relative de l'approvisionnement total en énergie primaire en pourcentage du PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2010.

c) Hors émissions/absorptions dues à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la sylviculture (UTCATF). Les lignes en pointillées se rapportent aux projections nationales compte tenu des mesures existantes. Les objectifs de réduction des émissions dans le cadre de la décision relative à la répartition de l'effort (ESD - Effort Sharing Decision) valent pour la plupart des secteurs ne relevant pas du SEQE-UE, hormis le secteur UTCATF et le transport maritime et aérien international.

Source : AIE (2017), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données) ; OCDE (2017), *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2017), *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données) ; OMSZ (2017), *National Inventory Report for 1985-2015*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933713042>

1.1.1. Transition vers une économie sobre en carbone et économe en énergie

La Hongrie s'est progressivement détournée du charbon et du gaz naturel pour privilégier les énergies bas carbone. Entre 2000 et 2016, la consommation de charbon a diminué de 43 % et celle de gaz naturel, de 17 %. Néanmoins, les combustibles fossiles représentent toujours environ 70 % des approvisionnements énergétiques et la part du pétrole a recommencé à augmenter (graphique 1). Le poids du nucléaire dans les approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP) a progressé depuis 2000, mais pas autant que sa part dans la production d'électricité, qui s'est accrue de 25 %.

La Stratégie énergétique nationale à 2030 et le Plan national d'action pour les énergies renouvelables 2010-20 visent à réduire la dépendance énergétique de la Hongrie. En l'occurrence, ils ambitionnent de porter la part des renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 14.7 % d'ici à 2020 (soit plus que l'objectif de l'UE, fixé à 13 %). En 2015, cette part avait déjà atteint 14.5 % (Eurostat, 2017) après avoir triplé par rapport à 2000, et elle sera vraisemblablement supérieure à l'objectif national en 2020. La hausse de la production d'énergie renouvelable devrait toutefois ralentir, car elle est largement fondée sur la biomasse (93 % en 2016). À l'avenir, il conviendrait de stimuler en priorité le développement d'autres énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou la géothermie (AIE, 2017).

La Stratégie énergétique nationale à 2030 vise également à réduire la dépendance énergétique de la Hongrie en faisant progresser l'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'économie. L'intensité énergétique primaire a baissé de 25 % depuis 2000 et se situe à présent dans la moyenne de l'OCDE. Elle reste significative, ce qui tient avant tout à la présence d'une industrie chimique et d'une industrie sidérurgique énergivores et à la mauvaise efficacité énergétique des bâtiments. À la faveur de mesures récentes, l'efficacité du chauffage dans le secteur résidentiel s'est améliorée. Ce secteur reste toutefois le premier consommateur d'énergie, et 80 % des bâtiments existants ne sont pas équipés de systèmes de chauffage modernes et efficaces. Le secteur des transports est celui qui a enregistré la plus forte hausse de la consommation d'énergie depuis 2000, et cette consommation devrait d'ailleurs continuer de croître du fait de l'augmentation rapide du taux de motorisation individuelle, qui est aujourd'hui l'un des moins élevés de l'OCDE. Le Plan d'action pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les transports (PAAEET) et le Programme pour l'électromobilité (Plan Jedlik Ányos) envisagent un large éventail de mesures pour renforcer le recours aux véhicules électriques (VE), dont des incitations fiscales et des subventions pour l'achat de ce type de véhicules (section 1.3).

Les émissions brutes totales de GES ont baissé de 35 % depuis 1990 (graphique 1). Cette diminution est imputable à 80 % environ aux substitutions interénergétiques opérées dans le secteur de l'électricité. La restructuration de l'industrie chimique et la modernisation du parc immobilier ont également joué. Toutefois, les émissions sont reparties à la hausse récemment : en 2015, elles ont augmenté de près de 6 % par rapport à l'année précédente et les principaux responsables ont été les transports et, dans une mesure moindre, l'agriculture. Selon les projections officielles, le pays est bien parti pour atteindre ses objectifs à 2020 et 2030 concernant les secteurs non visés par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) au moyen des mesures existantes. Pourtant, la reprise économique et la hausse récente des émissions de GES rendront nécessaires de nouvelles avancées en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, ainsi que dans le secteur des transports.

La Hongrie a été le premier État membre de l'UE à ratifier l'Accord de Paris. La première Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC), pour la période 2008-25, vise à poursuivre la réduction des émissions de GES par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le recours aux renouvelables, le renforcement de la viabilité écologique des transports et le boisement. La deuxième SNCC, qui porte sur la période jusqu'en 2030 mais présente des perspectives à 2050, et qui doit encore être approuvée par le Parlement, intégrera une Feuille de route nationale pour la décarbonation et une Stratégie nationale d'adaptation. Toutes deux seront soutenues par un Plan d'action sur le changement climatique pour suivre la mise en œuvre. Cependant, la deuxième SNCC limite ses ambitions en matière d'action climatique aux prescriptions de l'UE et ne fixe pas d'objectifs nationaux de réduction des émissions.

La Hongrie est vulnérable aux inondations provoquées par les événements climatiques extrêmes, dans la mesure où un quart de son territoire et 18 % de sa population sont exposés à des risques d'inondation. Depuis 2008, le pays a pris des mesures pour faire face à ces risques. Il a adopté un Plan national de gestion des risques d'inondation, achevé son Plan de gestion des lits majeurs et construit des réservoirs de stockage d'urgence. La Hongrie doit également renforcer les mesures de lutte contre les sécheresses, qui se répercutent sur le niveau des eaux souterraines et leur qualité.

Depuis 2000, la Hongrie a sensiblement réduit ses émissions d'oxydes de soufre et d'azote, d'ammoniac et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), et les a découplées de la croissance économique (graphique 1). Cette baisse doit beaucoup au recul du charbon au profit du gaz naturel dans la production d'électricité, à l'amélioration technologique des systèmes de chauffage domestique et à la baisse du nombre d'animaux d'élevage. Le pays a rempli ses objectifs à 2010 concernant ces polluants aux termes de la directive de l'UE sur les plafonds d'émission nationaux. Il devra néanmoins redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés pour 2020, surtout s'agissant des émissions agricoles d'ammoniac et industrielles de COVNM.

Depuis 2000, les émissions de particules ont sensiblement progressé, entraînant une détérioration de la qualité de l'air à Budapest et dans plusieurs villes de Hongrie septentrionale. L'exposition moyenne des citoyens hongrois aux PM_{2,5} est plus de deux fois supérieure à la valeur guide annuelle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (AEE, 2016). Le coût des décès prématurés imputables à l'exposition aux PM_{2,5} et à l'ozone a été estimé à 9 % du produit intérieur brut (PIB), soit le deuxième plus fort pourcentage parmi les pays de l'OCDE (Roy et Braathen, 2017). En 2011, le gouvernement a lancé le Programme d'action pour la réduction des PM₁₀. Celui-ci cible principalement les transports et le chauffage résidentiel, qui fait très largement appel au lignite et au bois. Cependant, les pouvoirs publics devront prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre les émissions de PM_{2,5} et atteindre les objectifs correspondants fixés pour 2020 et 2030 au niveau de l'UE.

1.1.2. Transition vers une gestion efficace des ressources

Possédant relativement peu de matières premières, la Hongrie est largement tributaire des importations d'énergie et de matières. Son économie est proportionnellement moins consommatrice de ressources que celles d'autres pays membres de l'OCDE : la consommation intérieure de matières (CIM) par habitant est notablement inférieure à la moyenne de l'OCDE, quoique proche de celle de l'OCDE Europe. La CIM totale a diminué de 20 % entre 2008 et 2016. La productivité matérielle (PIB par unité de CIM) est quant à elle inférieure à la moyenne de l'OCDE Europe, ce qui signifie que le pays pourrait utiliser les ressources matérielles plus efficacement pour produire de la richesse.

De 2008 à 2015, la production totale de déchets a baissé de 17 % tandis que le PIB a augmenté de 3 %, ce qui représente une avancée notable. La Hongrie a également découplé la production de déchets municipaux de la croissance économique. La valorisation matière de ces déchets et des déchets de construction et de démolition progresse. La mise en décharge recule, mais concerne encore 54 % des déchets municipaux (section 1.4).

L'agriculture utilise environ 60 % de la superficie terrestre du pays, ce qui a des conséquences importantes pour l'environnement. La consommation d'engrais azotés a augmenté de 25 % entre les périodes 2000-02 et 2012-14, et la production végétale s'est accrue parallèlement d'environ 40 %. Toutefois, l'intensité d'utilisation de ces engrais par hectare de terres agricoles a progressé de près de 40 %, c'est-à-dire dans des proportions

bien plus importantes que dans d'autres pays européens membres de l'OCDE. Les ventes de pesticides sont également en hausse (de 11 % entre 2011 et 2015). La part des superficies sous agriculture biologique est passée de 2.4 % de la surface agricole totale en 2010 à 3.5 % en 2016 (HCSO, 2017), mais reste faible par rapport à celles observées dans d'autres pays membres de l'OCDE (section 1.5).

1.1.3. Gestion des actifs naturels

La Hongrie figure parmi les pays de l'OCDE qui affichent les taux plus élevés de prélèvements d'eau par habitant. Le gouvernement a récemment modifié la politique de tarification de l'eau pour faire baisser la consommation et faire entrer en ligne de compte la valeur économique de la ressource. Depuis janvier 2017, tous les usagers, agriculteurs compris, paient des redevances de prélèvement d'eau.

La part de la population raccordée aux installations de traitement des eaux usées a atteint 78 % en 2016, grâce aux investissements massifs dans la construction de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement financés par l'UE. Cette proportion n'en reste pas moins l'une des plus faibles de l'OCDE et varie à l'intérieur du pays. Les progrès en matière de raccordement aux stations d'épuration ont certes contribué à l'amélioration de la qualité de l'eau, mais une forte proportion des cours d'eau (88 %) affiche un état écologique moyen à mauvais. La pollution azotée causée par les engrais et les problèmes d'eutrophisation qu'elle provoque restent préoccupants, et les zones vulnérables aux nitrates s'étendent sur quelque 70 % du territoire national. De plus, selon les estimations nationales, l'eau de distribution de 38 % de la population est de qualité insatisfaisante.

Révisée en 2017, la Stratégie nationale de l'eau représente la clé de voûte de la politique hongroise de gestion de l'eau, de l'irrigation et des sécheresses. Elle vise la prise en compte des problématiques de l'agriculture et de la conservation de la nature dans la gestion des ressources en eau et le développement de mesures d'adaptation au changement climatique. Le quatrième Programme national pour l'environnement (PNE), qui porte sur la période 2015-20, comprend des objectifs de préservation des ressources en eau et de prévention de la pollution de l'eau.

Durant la dernière décennie, la Hongrie a réalisé plusieurs avancées dans le domaine de la biodiversité. Elle a été l'un des premiers États membres de l'UE dont le réseau Natura 2000 de zones protégées a été déclaré achevé, c'était en 2011. Néanmoins, la plupart des habitats restent dans un état défavorable. De nouveaux efforts sont nécessaires pour réduire les pressions exercées sur la biodiversité par le changement d'affectation des terres, le morcellement des habitats, la pollution, les espèces envahissantes et le changement climatique (section 1.5).

Recommandations relatives au changement climatique, à la pollution de l'air et à la gestion de l'eau

Changement climatique

- Accentuer les efforts pour coordonner la mise en œuvre, y compris le suivi et la notification, des stratégies et plans d'action en rapport avec l'énergie et le climat ; établir des objectifs ambitieux de réduction des émissions intérieures de GES et analyser les incidences économiques, environnementales et sociales de différents scénarios de réalisation de ces objectifs.
- Prendre en compte les questions d'adaptation dans la Stratégie nationale sur le changement climatique et les plans d'investissement dans les infrastructures ; répondre au risque d'amplification des inondations et à la vulnérabilité des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement qui en découle en améliorant les pratiques techniques et de gestion de l'eau.

Qualité de l'air

- Réduire sensiblement les émissions de particules produites par la combustion de combustibles solides dans le chauffage résidentiel et atténuer leurs effets dommageables sur la santé par le recours à des systèmes de chauffage et de refroidissement à meilleur rendement et moins polluants et une meilleure isolation des bâtiments.

Eau

- Renforcer les mesures visant à réduire les prélèvements d'eau douce par l'amélioration du rendement d'utilisation de l'eau d'irrigation et le recours à d'autres pratiques agricoles.
- Réduire la pollution de l'eau par les sources agricoles diffuses en promouvant une utilisation durable des engrais ; compléter les fonds de l'UE par des investissements nationaux publics et privés accrus pour moderniser le traitement des eaux usées ; accroître la part de la population raccordée à l'infrastructure d'assainissement et améliorer l'accès à une eau potable pleinement conforme aux prescriptions de l'UE.

1.2. Gouvernance et gestion de l'environnement

Depuis l'Examen environnemental de 2008, la Hongrie n'affiche pas de progrès substantiels en matière de gouvernance de l'environnement. La vaste réforme de simplification administrative engagée en 2010 a abouti à un regroupement des organismes publics centraux et territoriaux. Ce processus a eu un impact considérable sur les capacités institutionnelles dans le domaine environnemental. Même si le cadre réglementaire a été renforcé, de sérieuses difficultés institutionnelles font obstacle à une application plus efficace du droit de l'environnement et à la diffusion de bonnes pratiques. En matière de démocratie environnementale, on constate un certain recul.

1.2.1. Cadre institutionnel

La Hongrie est dotée d'un système de gouvernance de l'environnement centralisé, au sein duquel la plupart des pouvoirs sont exercés par l'administration nationale et ses institutions territoriales. Elle fait partie des quelques États membres de l'UE qui ne possèdent pas de ministère de l'environnement à part entière. Les responsabilités en matière d'environnement sont réparties entre plusieurs grands ministères. Ceux de l'Agriculture, du Développement national et de l'Intérieur jouent chacun un rôle important dans le domaine de l'eau. Dans le cadre d'une refonte des institutions territoriales, l'inspection nationale de l'environnement et les inspections de l'environnement au niveau des comtés (régionales) ont été supprimées ; les missions de délivrance d'autorisations et d'assurance de conformité ont été divisées entre les offices gouvernementaux aux niveaux des comtés et des districts issus du regroupement et, dans le domaine de l'eau, les autorités chargées de la gestion des catastrophes.

Le démantèlement du ministère de l'Environnement et des inspections placées sous sa tutelle, ajouté à d'autres fréquentes modifications du cadre institutionnel, a eu pour conséquences un éclatement des prérogatives en matière d'environnement, une incertitude liée à l'action publique et une perte de ressources humaines. La coopération horizontale aux niveaux des services de l'État et des collectivités territoriales a été facilitée par la création des offices gouvernementaux à l'échelon des comtés et des districts issus du regroupement, et elle s'est améliorée comme le recommandait l'Examen environnemental de 2008. Cependant, cette évolution a surtout répondu à la nécessité de compenser les effets de l'éclatement des missions de l'ancien ministère de l'Environnement.

1.2.2. Cadre réglementaire

La constitution hongroise apporte de solides garanties en matière d'environnement. Le renforcement de la législation et de la réglementation environnementales a été fortement influencé par les directives de l'UE que le pays a transposées. Les instruments d'évaluation de la réglementation et des politiques, dont les études d'impact de la réglementation et les évaluations environnementales stratégiques (EES), sont plus largement utilisés depuis dix ans.

Le système d'autorisations environnementales est conforme à la directive de l'UE sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution en ce qui concerne les installations industrielles à haut risque. En revanche, les installations à plus faible impact ne font pas l'objet d'un régime réglementaire cohérent portant sur l'ensemble des milieux de l'environnement. Les plans d'aménagement de l'espace aux niveaux national, régional, des comtés et local tiennent compte des effets sur l'environnement, mais seuls ceux concernant les villes de quelque importance ou pour lesquels des financements de l'UE sont demandés sont soumis à une EES.

1.2.3. Assurance de conformité

Le suivi du respect de la législation et le contrôle de son application sont devenus plus complexes à la suite des récentes modifications institutionnelles. Les offices gouvernementaux au niveau des districts n'ont souvent pas des moyens humains et techniques suffisants pour s'acquitter convenablement de leur tâche. Le nombre d'inspections est en baisse depuis quelques années, si bien que les cas de non-respect découverts sont moins nombreux. Le niveau de risque relatif des installations (et notamment leurs antécédents de conformité) n'est pas explicitement pris en compte dans la planification des inspections. L'application de sanctions par les autorités compétentes

n'obéit pas à de bonnes pratiques telles que des orientations multicritères. Il n'existe pas de dispositif approprié de collecte de données pour suivre les différentes interventions d'assurance de conformité, notamment l'application d'amendes administratives, et leur efficacité.

Cela étant, la Hongrie applique effectivement son régime de responsabilité objective (sans faute) en cas d'atteintes à l'environnement. À la faveur des crédits budgétaires et des financements de l'UE, l'assainissement des anciens sites contaminés a progressé. Le pays a également mis en place un système de garantie financière obligatoire, mais seulement dans le secteur de la gestion des déchets dangereux pour l'instant. Le marché des assurances environnementales est insuffisamment développé (CE, 2017a).

Les autorités environnementales ne mènent pas d'activités de promotion du respect de la législation. Bien que le Plan national d'action de 2015 sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) mette l'accent sur les performances environnementales, aucun accord volontaire n'a été conclu avec des secteurs particuliers en vue de la réalisation d'objectifs environnementaux. Plusieurs initiatives en faveur de la RSE ont été lancées par les milieux d'affaires, mais elles ne sont pas reconnues ni encouragées par les pouvoirs publics. Le pays n'exploite pas pleinement les possibilités de promouvoir les pratiques écologiques auprès des entreprises et de créer des opportunités économiques au travers des marchés publics verts et de l'application de systèmes de management environnemental. Pour l'heure, la demande de bonnes performances environnementales est faible sur le marché intérieur.

1.2.4. Démocratie environnementale

Le gouvernement a amélioré la gestion des informations sur l'environnement en créant un réseau de collecte et de traitement des données. En revanche, ses efforts de diffusion de ces informations auprès du public sont insuffisants. L'accès aux informations environnementales détenues par les organismes publics et les entreprises publiques est soumis à des restrictions et nécessite le paiement de droits (depuis 2011). En outre, la société civile est préoccupée par le fait que les informations détenues par les établissements privés font l'objet d'une protection excessive dans un souci de confidentialité commerciale. L'éducation à l'environnement est inscrite dans le programme d'enseignement fondamental du pays. En revanche, la Hongrie n'a pas pleinement appliqué la recommandation faite dans l'Examen environnemental de 2008 de former à l'environnement les fonctionnaires et les responsables judiciaires. En dépit de plusieurs campagnes ciblées, la faible sensibilisation de la population à l'environnement demeure problématique.

La Hongrie n'a guère progressé dans la mise en œuvre de la recommandation de 2008 d'encourager plus avant la participation des citoyens à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement. Le Commissaire adjoint aux droits fondamentaux, Médiateur pour les générations futures – dont le rôle est tenu en haute estime par les groupes de la société civile – a exprimé de manière répétée des préoccupations au sujet de la démocratie environnementale dans ses rapports. Les consultations publiques sur les projets de législation environnementale sont insuffisantes. La participation du public aux études d'impact sur l'environnement (EIE) dans le cadre des grands projets infrastructurels et industriels soutenus par les pouvoirs publics laisse également à désirer (CE, 2017a). L'accès à la justice est compliqué par des restrictions imposées à la qualité pour agir des citoyens et des organisations non gouvernementales (ONG), qui limitent les possibilités de

contester devant la justice les activités des organismes officiels touchant à l'environnement. Il pâtit aussi du coût élevé des recours administratifs et judiciaires.

Recommandations relatives à la gouvernance et à la gestion de l'environnement

Cadre institutionnel et réglementaire

- Donner plus de visibilité politique à l'environnement en renommant le ministère de l'Agriculture ministère de l'Agriculture et de l'Environnement ; atténuer l'éclatement des compétences administratives et réglementaires dans le domaine de l'eau en les regroupant au sein de ce ministère ; poursuivre l'intégration des aspects environnementaux dans les mandats des autres ministères et renforcer la coordination horizontale au niveau national ; regrouper au sein des offices gouvernementaux compétents l'ensemble des fonctions d'assurance de conformité à la législation environnementale exercées au niveau territorial.
- Renforcer les capacités du personnel de l'administration, en particulier au niveau local, dans le domaine des pratiques optimales de mise en application du droit de l'environnement ; accroître les moyens techniques mis au service de leurs missions.
- Rationaliser et simplifier le régime d'autorisations environnementales pour les installations qui ne nécessitent pas un permis intégré au titre de la prévention et de la réduction de la pollution ; envisager l'instauration de réglementations par secteur à travers les milieux environnementaux pour les installations à faible impact sur l'environnement.
- Renforcer le recours à l'EES en l'appliquant systématiquement à l'ensemble des plans et schémas d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, ainsi qu'à l'ensemble des politiques et programmes publics susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement.

Assurance de conformité

- Instaurer une planification et un ciblage des inspections environnementales en fonction des risques ; recourir davantage à des orientations, des certifications et des récompenses par secteur économique pour promouvoir la mise en conformité et les pratiques écologiques parmi les entreprises.
- Évaluer l'effet dissuasif des amendes administratives et envisager leur réforme afin qu'elles tiennent compte du bénéfice économique tiré du non-respect de la réglementation ; élaborer des mesures d'application et des orientations à l'intention des inspecteurs en vue d'une application proportionnée des sanctions ; élargir le recours aux instruments de garantie financière comme les assurances, les dépôts de garantie et les lettres de crédit pour contribuer à rendre effective la responsabilité en cas d'atteintes à l'environnement.

Démocratie environnementale

- Renforcer les possibilités de faire participer valablement la population dans le cadre de l'action réglementaire en matière d'environnement et des EIE ; rétablir

les financements publics en faveur des ONG de défense de l'environnement ; lever les restrictions à l'accès des personnes et des ONG à la justice en matière d'environnement, et veiller à ce que cet accès soit gratuit.

- Rendre les informations sur l'environnement, y compris les résultats des inspections des installations, plus accessibles en ligne pour les citoyens ; supprimer l'ensemble des restrictions imposées et des droits réclamés aux citoyens pour accéder aux informations sur l'environnement détenues par les organismes publics, et revoir les restrictions à l'accès aux données des entreprises appliquées dans un souci de confidentialité.
- Renforcer la formation professionnelle en matière d'environnement pour les agents publics ; accentuer les campagnes de sensibilisation aux questions énergétiques et climatiques et à la protection de la biodiversité, et augmenter leurs budgets.

1.3. Vers une croissance verte

La Hongrie dispose d'une importante marge de manœuvre pour accélérer la transition vers une économie bas carbone, plus verte et plus inclusive, notamment en investissant dans l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel, dans les énergies renouvelables et dans la gestion rationnelle des déchets et des matières (CE, 2017a). Pour profiter de ces opportunités, elle devrait mieux utiliser les instruments économiques et revoir à la baisse les aides apportées par l'État aux secteurs préjudiciables à l'environnement. Parallèlement, elle pourrait employer de manière plus efficiente les fonds d'investissement et les fonds structurels de l'UE pour faire progresser l'accès aux services de base, mobiliser davantage l'investissement privé, investir dans la recherche-développement (R-D) et l'éducation et mieux cibler les programmes sociaux.

1.3.1. Cadre du développement durable et de la croissance verte

Le gouvernement a approuvé la deuxième Stratégie-cadre nationale de développement durable (SCNDD), qui porte sur la période 2012-24. À l'issue du deuxième examen biennal de la SCNDD réalisé en 2017, il a été recommandé de l'harmoniser avec les Objectifs de développement durable. La Hongrie s'est aussi dotée d'un large éventail de stratégies sectorielles et transsectorielles, dont la Stratégie nationale 2011-20 pour l'innovation dans les technologies environnementales (SNITE). En 2012, le gouvernement a adopté un décret qui rend obligatoires l'harmonisation des documents de planification stratégique et le suivi de leur mise en œuvre. Cependant, il n'apparaît pas toujours clairement de quelle façon il assure la cohérence des différentes politiques au service d'une économie bas carbone, économe en ressources et plus verte.

1.3.2. Verdissement de la fiscalité et des subventions

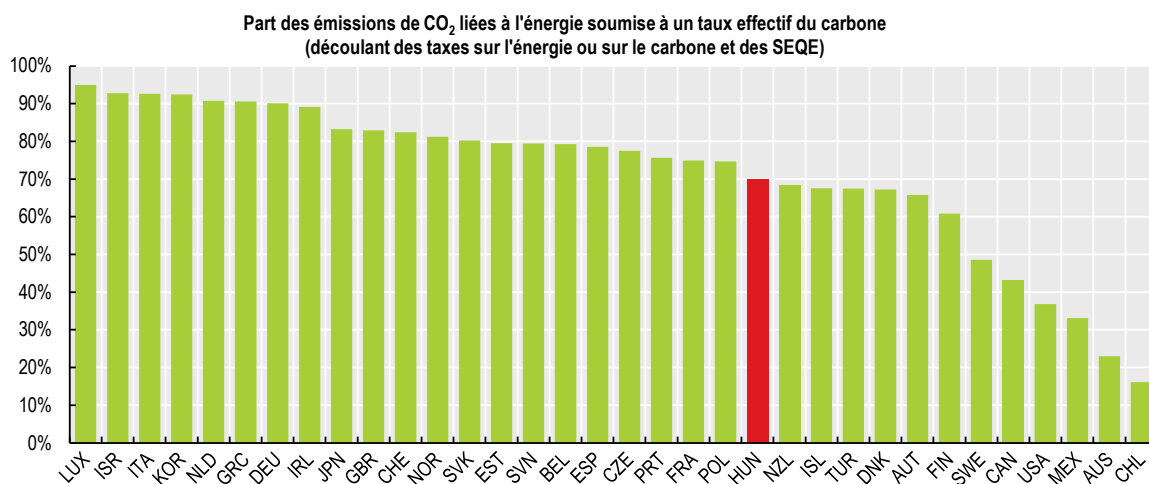
La Hongrie emploie depuis longtemps un vaste ensemble de taxes et redevances liées à l'environnement, dont elle a encore élargi la portée. En plus des taxes sur l'énergie et les véhicules, courantes dans les pays de l'OCDE, elle perçoit des taxes sur les émissions atmosphériques, les prélèvements d'eau, la pollution de l'eau et des sols, les déchets mis en décharge et plusieurs produits dommageables pour l'environnement. Le produit des taxes liées à l'environnement est relativement élevé par comparaison avec les autres pays, même s'il a progressé moins vite que le PIB et les recettes fiscales totales depuis le milieu des années 2000. Il représente environ 7 % des recettes fiscales totales et près de 3 % du PIB. Cela étant, les taxes en question ont surtout une utilité budgétaire ; rien ne démontre qu'elles ont eu des effets tangibles sur l'environnement. Leur conception doit être améliorée, et il conviendrait de mieux aligner leur barème sur les coûts environnementaux et de les relever régulièrement pour créer davantage d'incitations en faveur d'une consommation viable, d'une utilisation efficiente des ressources et de la réduction de la pollution, ainsi que pour maintenir leurs recettes. Étant donné que des dépenses importantes doivent être consacrées à l'investissement, à l'éducation et à la santé (entre autres) et que le gouvernement a pour priorité d'alléger la fiscalité pesant sur le travail et les entreprises (OCDE, 2016a), le recours à d'autres sources de recettes ayant un effet moins distorsif, telles que les taxes liées à l'environnement, peut être indiqué.

Le gouvernement a récemment augmenté la fiscalité sur les produits énergétiques, mais le signal-prix du carbone reste faible. Pour stabiliser le produit des taxes sur la consommation, les taxes standard sur l'essence et le gazole sont relevées temporairement lorsque le prix mondial du baril de pétrole tombe en dessous de 50 USD. La fiscalité sur les produits énergétiques n'est pas à la hauteur du coût environnemental estimé des émissions de

carbone : les carburants sont relativement faiblement taxés ; les autres énergies sont taxées au niveau minimum fixé par l'UE ou à un niveau à peine supérieur ; et les combustibles utilisés dans certains secteurs sont pleinement exonérés. En outre, le montant des taxes n'est pas ajusté de façon systématique en fonction de l'inflation. Tous ces facteurs combinés font que la Hongrie se classe parmi les dix pays de l'OCDE qui affichent globalement le plus faible taux d'imposition effectif de l'énergie (OCDE, 2015).

En plus d'appliquer une tarification du carbone par le biais des taxes sur l'énergie, la Hongrie participe au SEQE-UE. Cependant, comme dans beaucoup d'autres pays, le SEQE-UE n'a eu qu'un effet limité sur l'investissement bas carbone dans le secteur énergétique et l'industrie manufacturière, ce qui tient à l'attribution systématique d'un trop grand nombre de quotas d'émission, à l'allocation de quotas gratuits à l'industrie manufacturière et à la faiblesse des prix du carbone sur le marché. Compte tenu des taxes sur l'énergie et du prix des quotas d'émission de CO₂ dans le cadre du SEQE-UE, un signal-prix du carbone s'applique à quelque 70 % des émissions de CO₂ occasionnées par l'utilisation d'énergie en Hongrie (OCDE, 2016b). Cette part est inférieure à celles relevées dans beaucoup d'autres pays membres de l'OCDE (graphique 2). Dans tous les secteurs autres que les transports, le prix des émissions de CO₂ est soit inférieur à 30 EUR par tonne de CO₂ (niveau correspondant à une estimation prudente du coût climatique de cette quantité d'émissions), soit nul.

Graphique 2. La part des émissions de carbone auxquelles s'applique un signal-prix est relativement faible



Notes : Inclut les émissions de CO₂ liées à la biomasse. Taux effectifs sur le carbone découlant de taxes spécifiques sur l'énergie, de taxes carbone ou de systèmes d'échange de quota d'émission (SEQE). Montant des taxes au 1er avril 2012, d'après OCDE (2015), *Taxing Energy Use 2015: OECD and Selected Partner Economies*. Les prix dans le cadre des SEQE portent sur des années différentes (2012, 2014 et 2015).
Source : OCDE (2016), *Effective Carbon Rates: Pricing CO₂ through Taxes and Emissions Trading Systems*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933713061>

La fiscalité automobile ne tient pas pleinement compte des performances environnementales des véhicules, décourage le renouvellement du parc et encourage l'acquisition de voitures d'occasion. Ces signaux-prix contradictoires sont l'un des facteurs qui expliquent l'obsolescence du parc automobile du pays et son intensité d'émission de carbone supérieure à la moyenne de l'UE. La suppression de la dégressivité des taxes pour les véhicules anciens et l'application d'une fiscalité automobile liée aux normes d'émission encouragerait le recours à des voitures plus propres, y compris électriques. Les entreprises

acquittent une taxe sur les voitures de société calculée en fonction des niveaux d'émission. Elles sont ainsi incitées à faire appel à des véhicules à faibles émissions pour composer leur parc. Cependant, la Hongrie fait partie du petit nombre de pays de l'OCDE où les avantages liés à l'utilisation privée des voitures de société échappent à l'impôt. Cette situation tend à encourager le recours à la voiture particulière et l'allongement des trajets domicile-travail, ce qui peut accroître les émissions de GES et de polluants atmosphériques locaux, le bruit et la congestion (Harding, 2014).

Comme dans beaucoup d'autres pays de l'UE, les péages routiers ne reflètent pas pleinement les coûts environnementaux et sociaux de l'utilisation des infrastructures. La Hongrie a mis en place pour les poids lourds un système de péage électronique en fonction de la distance parcourue, dont les tarifs varient en fonction de la norme d'émission à laquelle se conforment les véhicules, et instauré pour les voitures particulières et les utilitaires légers un système de péage sous forme de vignette électronique (e-Vignette), dont le prix varie en fonction de la durée. Elle est cependant le seul pays de l'UE appliquant ce système qui ne module pas les tarifs de l'e-Vignette en fonction de la classe d'émission EURO des véhicules.

La Hongrie figure parmi les quelques États membres de l'UE qui ont mis en place ou alourdi des taxes sur la pollution et les ressources au cours des dernières années. Ces taxes représentent environ 10 % des recettes fiscales liées à l'environnement, soit une proportion bien plus élevée que dans la plupart des autres pays membres de l'OCDE. Certaines d'entre elles, dont celles liées à l'eau, sont très élaborées. L'efficacité des taxes sur la pollution et les ressources est toutefois limitée en général. Elles sont relativement peu élevées et ne font pas l'objet d'une réévaluation systématique, et leur efficacité pâtit aussi peut-être des exonérations et ristournes consenties.

La Hongrie soutient la consommation d'énergies fossiles de plusieurs façons. Elle soutient en particulier la production d'électricité à partir de charbon, la consommation d'énergie en agriculture et l'utilisation de chaleur dans le secteur résidentiel (OCDE, 2016c). En outre, le gouvernement a ramené depuis 2013 les prix du gaz naturel, du chauffage et de l'électricité à usage domestique à un niveau inférieur au coût de revient, et relevé parallèlement les tarifs pour les consommateurs industriels. L'incitation à investir dans le secteur énergétique et notamment dans les renouvelables s'en trouve amoindrie (AIE, 2017). Cette situation sape les efforts du gouvernement visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et va à l'encontre des préconisations de la Stratégie énergétique nationale à 2030 de la Hongrie.

Les baisses de tarifs énergétiques et les subventions à la chaleur à usage résidentiel visent à répondre aux risques grandissants pesant sur l'accessibilité financière de l'énergie. Ces risques existent aussi dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, mais ils semblent plus marqués en Hongrie, où plus d'un cinquième des ménages consacre plus de 10 % de son revenu à l'énergie et tombe sous le seuil de pauvreté une fois les factures énergétiques payées (Flues et van Dender, 2017). Néanmoins, faire payer l'énergie moins cher que son prix de revient et subventionner sa consommation ne constitue pas un moyen efficace de la rendre plus abordable. Cela risque d'enfermer les ménages dans la précarité énergétique, les prix artificiellement bas n'encourageant pas une utilisation efficiente de l'énergie. Qui plus est, ces formes de soutien ne ciblent pas les personnes qui en ont le plus besoin. Les mesures gouvernementales d'encadrement des prix profitent à tous les consommateurs, y compris aux ménages fortunés. Par ailleurs, les subventions à la consommation de chaleur bénéficient surtout aux habitants des villes, où les réseaux de gaz naturel et de chauffage urbain sont développés (Tirado Herrero et Üрге-Vorsatz, 2012). La Hongrie pourrait

supprimer ces subventions et utiliser les économies budgétaires ainsi réalisées pour financer des transferts monétaires aux ménages pauvres.

1.3.3. Investissement dans l'environnement pour promouvoir une croissance verte

La Hongrie a largement bénéficié des fonds structurels et régionaux de l'UE pour le financement des investissements publics. Pour la période 2007-20, les fonds alloués par l'UE représentent en moyenne 3 % du PIB par an. Ces fonds ont contribué depuis le milieu des années 2000 à une hausse substantielle des dépenses publiques liées à l'environnement, notamment de celles consacrées aux eaux usées, aux déchets et aux infrastructures de transport. En revanche, l'investissement environnemental des entreprises a diminué. Les signaux-prix et les incitations financières en place n'ont donc pas permis de stimuler efficacement l'investissement privé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'efficacité d'utilisation des ressources dans le cadre des processus de production. De façon plus générale, la charge administrative élevée conjuguée aux modifications fréquentes et imprévisibles de la réglementation nuit à l'attractivité du pays aux yeux des investisseurs potentiels (CE, 2017b). Un large éventail de mécanismes de soutien financier encourage les investissements liés à l'environnement. Cependant, le financement de ceux-ci, qu'ils soient publics ou privés, est fortement tributaire des fonds de l'UE. Il existe un risque d'utilisation inefficace des fonds nationaux et de l'UE pour financer des investissements qui auraient été réalisés même sans soutien public.

Les besoins en investissements restent forts, même si ces derniers ont augmenté et que des progrès tangibles sont intervenus dans le développement des infrastructures liées à l'environnement, d'assainissement notamment. La qualité des infrastructures est variable selon les régions et perçue comme inférieure aux attentes. Ces dernières années, le montant des redevances de distribution d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets a été gelé, voire abaissé ; le plus souvent, elles ne couvrent qu'en partie le coût de ces services. Dans ces conditions, beaucoup de services des eaux peinent à entretenir convenablement les infrastructures de l'eau vieillissantes (Banque mondiale, 2015).

Pour promouvoir les énergies renouvelables, la Hongrie a recours à des tarifs d'achat et des aides financières à l'investissement sous différentes formes. Le nouveau programme de soutien aux énergies renouvelables (METÁR), qui a en partie remplacé le système de tarifs d'achat en 2017, marque une avancée importante. Le développement des renouvelables se heurte toutefois à des obstacles non financiers, telles les prescriptions techniques strictes dans le domaine de l'éolien. Une meilleure intégration dans le réseau électrique de la production croissante d'origine renouvelable s'impose (AIE, 2017).

Les performances énergétiques des bâtiments pourraient être largement améliorées. Une meilleure harmonisation des incitations qui existent en la matière serait souhaitable, sachant que les pouvoirs publics soutiennent financièrement l'investissement dans l'efficacité énergétique, mais que les prix de l'énergie inférieurs aux coûts payés par les utilisateurs finals grèvent parallèlement le rendement des investissements dans les renouvelables et dans l'efficacité énergétique (AIE, 2017). Plusieurs initiatives récentes ont contribué à faire baisser les besoins en chauffage et l'intensité énergétique dans le secteur résidentiel. C'est le cas du programme Chaleur du foyer, des incitations fiscales locales, des actions de sensibilisation et de la certification énergétique des bâtiments. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour agir sur les facteurs non liés à la tarification qui entravent l'adoption de technologies économes en énergie dans l'industrie, les transports et les bâtiments.

Dans le domaine des transports, la plupart des investissements ont été consacrés au réseau routier. Cela répond à un réel besoin compte tenu de la hausse de la demande de transport, mais la Hongrie devrait s'assurer que les priorités de l'investissement dans les infrastructures de transport sont en phase avec les objectifs climatiques et environnementaux à long terme. Le PAAEET de la Hongrie prévoit entre autres des investissements dans l'électrification et la modernisation du réseau ferré, les services de transport public, le remplacement des autobus et les pistes cyclables. Le Programme pour l'électromobilité de 2015 (Plan Jedlik Ányos) vise à multiplier quasiment par dix le recours aux véhicules électriques d'ici à 2020. Il prévoit un vaste ensemble de mesures, parmi lesquelles des subventions généreuses à l'acquisition de véhicules électriques qui ont tendance à profiter surtout aux catégories aisées. Les investissements nécessaires et les sources de financement mises à contribution pour mettre pleinement en œuvre le Programme pour l'électromobilité sont globalement flous, tout comme l'impact du programme sur la production d'électricité et son rapport coût-efficacité.

1.3.4. Promotion de l'éco-innovation

La Hongrie a déployé des efforts considérables pour améliorer son système d'innovation, mais l'investissement de R-D demeure faible et la base de compétences est souvent inadéquate (OCDE, 2016a). L'éco-innovation se voit accorder une plus grande attention, ce qui se traduit notamment par la mise en avant des technologies environnementales dans les documents stratégiques comme la SNITE. Les performances en matière d'éco-innovation laissent toutefois à désirer. La recherche environnementale, comme celle menée dans d'autres domaines, est financée principalement par les pouvoirs publics. Cependant, la part des dépenses publiques de R-D consacrée à la R-D en rapport avec l'environnement a diminué de 25 % environ entre 2008 et 2014/15. En revanche, la recherche dans les domaines des renouvelables et de l'efficacité énergétique absorbe quasiment l'intégralité du (modeste) budget public de R-D liée à l'énergie. Globalement, la Hongrie consacre près de 5 % du budget public de R-D à la recherche environnementale et énergétique, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Au cours de la période 2012-14, 7 % environ des demandes de brevet ont porté sur des technologies liées à la gestion de l'environnement et à l'atténuation du changement climatique. Cette proportion est l'une des plus faibles de l'OCDE et inférieure à celles enregistrées dans les trois autres pays du groupe de Visegrád (Pologne, République slovaque et République tchèque).

De même, le secteur des biens et services environnementaux a progressé, mais semble moins développé que dans la plupart des pays de l'UE. Le pourcentage des petites et moyennes entreprises (PME) produisant des produits et services plus respectueux de l'environnement est inférieur à la moyenne de l'UE (CE, 2017a). Le gouvernement projette d'améliorer la compétitivité de l'industrie verte et d'élargir les marchés environnementaux dans le cadre du plan Irinyi de développement des industries innovantes adopté en 2016.

La coordination des politiques d'environnement, d'innovation et d'éducation reste difficile. L'efficacité de la politique en faveur de l'innovation environnementale et sa contribution à l'amélioration des performances environnementales, de la productivité des ressources et de l'efficacité énergétique ne font pas l'objet d'une évaluation systématique. Comme dans la plupart des pays membres de l'OCDE, la panoplie de mesures en faveur de l'innovation et de l'éco-innovation privilégie systématiquement l'action sur l'offre, par exemple le financement de la R-D. Il convient d'agir davantage sur la demande, par exemple en favorisant des marchés publics verts, en alignant les incitations économiques sur les objectifs environnementaux et en veillant à l'application de la législation environnementale. Cela contribuerait à rendre les industries vertes plus compétitives, à

stimuler l'investissement dans l'innovation et à développer les marchés des biens et services environnementaux.

1.3.5. Contribution à l'action mondiale en faveur de l'environnement

La Hongrie mène depuis longtemps des activités de coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine de l'environnement, en particulier dans le but de traiter les problèmes transfrontières en rapport avec le Danube. Elle peut se targuer d'un très bon bilan en matière de signature et de ratification des accords internationaux sur l'environnement auxquels l'Union européenne est partie (CE, 2017a). Conformément à l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, les autorités hongroises ont élaboré des procédures d'examen préalable et de suivi pour évaluer les répercussions des projets d'exportation financés sur fonds publics sur les plans environnemental et social et sur celui des droits de l'homme.

En décembre 2016, la Hongrie a rejoint le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Depuis son adhésion à l'UE, elle a quasiment doublé le volume de son aide publique au développement (APD). L'APD représentait 0.13 % de son revenu national brut (RNB) en 2016, ce qui est en phase avec le niveau atteint par les autres pays du groupe de Visegrád. En revanche, elle est bien loin de l'objectif de 0.33 % du RNB que sont censés atteindre d'ici à 2030 tous les États membres ayant rejoint l'UE depuis 2002 (OCDE, 2017b). La protection de l'environnement et le changement climatique font partie des domaines prioritaires de la coopération pour le développement de la Hongrie. Quoique modestes, les apports d'APD consacrés au traitement des problèmes mondiaux d'environnement ont augmenté. Ils ciblent principalement l'adaptation au changement climatique, et notamment les infrastructures de gestion de l'eau et la gestion des inondations. Ses bons résultats économiques et budgétaires donnent à la Hongrie l'occasion d'accroître le volume de son APD, en particulier l'APD bilatérale axée sur l'environnement, en accord avec les objectifs internationaux et avec son nouveau statut de membre du CAD. Le pays doit aussi assurer une évaluation systématique des incidences environnementales et sociales des projets de coopération pour le développement.

Recommandations relatives à la croissance verte

Cadre stratégique

- Veiller au bon alignement entre la Stratégie-cadre nationale de développement durable et les stratégies sectorielles ; élaborer un cadre pour suivre leur mise en œuvre et l'avancement des objectifs de croissance verte, sur la base d'un ensemble ciblé d'indicateurs faisant le lien entre l'activité économique, le bien-être social et les performances environnementales.

Signaux-prix

- Améliorer la conception des taxes liées à l'environnement pour renforcer leur fonction incitative : i) profiter du bas niveau du prix mondial du pétrole pour relever de façon permanente le montant des taxes sur l'essence et le gazole à des niveaux reflétant les coûts environnementaux des déplacements motorisés ; ii) envisager l'instauration d'une taxe carbone dans les secteurs non visés par le SEQE-UE ; iii) moduler la fiscalité automobile en fonction de la consommation de carburant des véhicules et des normes d'émissions atmosphériques auxquelles ils se conforment, et mettre progressivement fin à sa modulation en fonction de l'âge des véhicules ; iv) relever progressivement le montant des taxes sur la pollution et les ressources pour qu'il soit en phase avec les coûts environnementaux de la pollution et de l'utilisation de ressources ; v) ajuster régulièrement le montant des taxes en fonction de l'inflation.
- Supprimer les incitations qui encouragent le recours à la voiture particulière et les longs déplacements domicile-travail ; réformer le traitement fiscal de l'usage privé des voitures de société et des places de stationnement mises à disposition par les entreprises ; établir un lien entre le prix des péages et les normes d'émission pour les véhicules à voyageurs ; envisager l'instauration de redevances de congestion dans les grandes villes.
- Mettre en place un processus de réexamen systématique des subventions dommageables pour l'environnement et évaluer régulièrement les projets d'instauration ou de suppression de subventions en fonction de leurs effets environnementaux, sociaux et économiques potentiels.
- Revenir à une tarification de l'énergie fondée sur les prix du marché et éliminer progressivement la subvention au chauffage, et faire bénéficier à titre de compensation les groupes fragiles de prestations sociales non liées à la consommation d'énergie.

Investissement vert et éco-innovation

- Accroître, mieux hiérarchiser et rendre plus transparentes et plus efficaces par rapport à leur coût les dépenses publiques nationales consacrées aux infrastructures liées à l'environnement, tout en réduisant la dépendance à l'égard des fonds de l'UE ; mobiliser des financements

privés et réviser les tarifs de l'énergie et de l'eau pour assurer une meilleure couverture des coûts.

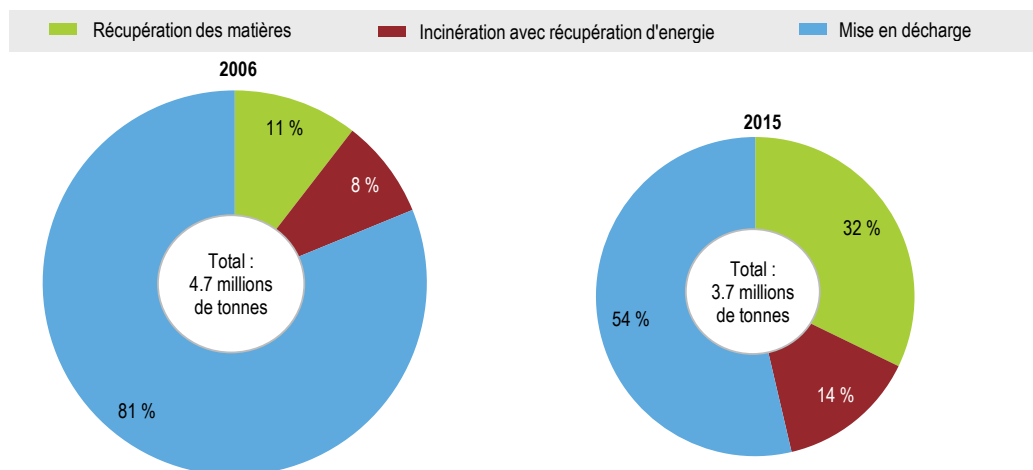
- Mettre l'investissement dans les infrastructures de transport en phase avec les objectifs environnementaux à long terme ; déterminer les besoins en investissements et les sources de financement pour mettre en œuvre le Programme pour l'électromobilité ; analyser son impact sur la production d'électricité ; comparer son rapport coût-efficacité avec celui d'autres solutions de réduction des émissions de GES des transports.
- Renforcer les normes d'efficacité énergétique pour les nouveaux bâtiments ; fixer des règles pour répartir les coûts et les avantages des améliorations de l'efficacité énergétique entre les locataires et les propriétaires ; accroître l'investissement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ; développer les réseaux énergétiques pour raccorder de nouveaux moyens de production renouvelable.
- Réduire les coûts de transaction et administratifs pour faciliter les décisions d'investissement dans les technologies vertes ; accroître les financements publics de R-D consacrés à l'innovation liée à l'environnement et évaluer l'efficacité et l'efficacités de leur répartition ; adopter et mettre en œuvre rapidement un plan national d'action pour les marchés publics verts.

1.4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire

Depuis l'Examen environnemental de 2008, la Hongrie a enregistré des évolutions favorables dans le domaine de la gestion des déchets et des matières. Ses performances restent toutefois moyennes dans l'ensemble. L'instabilité de la structure de gouvernance et sa recentralisation récente pourraient être contre-productives en entravant de nouvelles avancées et l'investissement dans l'économie circulaire.

La Hongrie a réussi à découpler la production de déchets, notamment de déchets municipaux, par rapport au PIB. Elle est aussi parvenue à faire progresser le taux de recyclage et de valorisation des déchets depuis 2006, même s'il demeure faible comparé à ceux enregistrés dans les pays de l'UE voisins. Les décharges non conformes aux normes de l'UE ont été fermées au plus tard en 2009. La majeure partie déchets (54 %) n'en continue pas moins d'être mise en décharge (graphique 3). La production de déchets dangereux est orientée à la baisse, même si elle varie notablement d'une année sur l'autre. La CIM est faible et a accusé une baisse sensible entre 2008 et 2012, qui s'explique principalement par la crise économique. Actuellement, elle connaît toutefois une croissance rapide sous l'effet de la reprise économique.

Graphique 3. La production de déchets municipaux et la proportion qui est mise en décharge ont diminué



Note : Déchets ménagers et déchets similaires collectés par ou pour les municipalités et produits principalement par les ménages et les petites activités commerciales. Inclut les déchets ingombants et les déchets collectés séparément en vue d'être recyclés. Les données 2006 incluent des estimations pour la population non desservie par un service public de collecte des déchets. En 2013, la totalité de la population est desservie par la collecte municipale des déchets.

Source: OCDE (2016), « Déchets municipaux : Production et traitement », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933713080>

1.4.1. Cadre stratégique, législatif et institutionnel

Les politiques de gestion des déchets de la Hongrie sont déterminées avant tout par les objectifs de l'UE. Le cadre législatif de cette gestion a été actualisé en 2012 : la loi sur les déchets a transposé la directive cadre de l'UE sur les déchets (2008/98/CE), et la loi relative aux redevances environnementales sur les produits a ciblé un large éventail de produits dommageables pour l'environnement.

Depuis 2008, la Hongrie a centralisé le système de gestion des déchets. L'administration centrale a progressivement pris en main la fixation des tarifs et la rémunération des fournisseurs de services collectifs dans ce domaine, qui relevaient auparavant des communes. Dans ces conditions, les communes risquent de ne pas jouir de la flexibilité voulue pour adapter les services de gestion des déchets à leurs besoins, ce qui pourrait ralentir l'amélioration des performances dans le domaine des déchets.

Cette réforme majeure a coïncidé avec une importante réorganisation du cadre institutionnel au niveau national. Les compétences administratives en matière de gestion des déchets ont été transférées à plusieurs reprises, et l'Agence nationale des déchets a été démantelée. Aujourd'hui, les politiques relatives à la gestion des déchets et à l'économie circulaire sont du ressort du ministère de l'Agriculture, tandis que les services relatifs aux déchets municipaux sont supervisés par le ministère du Développement national. Une nouvelle entité publique a été créée en 2016, la Société nationale organisatrice de la gestion des déchets et des actifs (NHKV).

Le nouveau système de gestion centralisée des déchets est censé améliorer la mise en œuvre au niveau local des politiques nationales de gestion des déchets. Cependant, les buts et objectifs nationaux ne sont pas toujours bien intégrés dans les priorités locales. La suppression des plans locaux de gestion des déchets pourrait compliquer le traitement des

problèmes particuliers que rencontrent les collectivités territoriales. De fait, les comtés et les communes affichent des résultats très variables, notamment en ce qui concerne la collecte séparée des déchets municipaux.

S'agissant du système d'information pour la gestion des déchets et des matières, les données sur les flux de déchets et de matières sont collectées conformément aux prescriptions d'EUROSTAT. La Hongrie assure le suivi de certaines avancées en matière d'efficacité d'utilisation des ressources dans le cadre de la SNITE. Néanmoins, l'intégration des données sur les flux de déchets et de matières laisse à désirer.

1.4.2. Gestion écologique des déchets, valorisation et recyclage

La Hongrie a atteint son objectif consistant à éviter la mise en décharge d'une proportion croissante de déchets biodégradables. Elle est bien partie pour recycler d'ici à 2020 la moitié du papier, du plastique, des métaux et du verre mis au rebut dans les communes. Depuis 2015, les communes sont tenues d'assurer la collecte en porte à porte du papier, du plastique et des métaux. Cette mesure devrait faire progresser la collecte séparée, aujourd'hui assez peu développée dans de nombreuses régions du pays. En dépit des campagnes de sensibilisation toujours en cours, la pratique illégale qui consiste à brûler des déchets ménagers pour se chauffer demeure un problème important.

S'agissant des déchets dangereux, la Hongrie a renforcé le contrôle des mouvements transfrontières en augmentant le nombre d'inspections et en créant un service opérationnel 24 heures sur 24 pour détecter les mouvements internationaux illicites. Néanmoins, elle a connu plusieurs accidents imputables à des pratiques douteuses de gestion des déchets au cours de la période examinée.

La part des déchets de construction et de démolition mis en décharge a notablement baissé (de 53 % depuis 2009), et la valorisation matière a progressé. La Hongrie est bien partie pour parvenir en 2020, comme elle l'ambitionne, à un taux de valorisation des matières de 70 % pour ce flux de déchets. Actuellement, elle met l'accent sur la prévention de la production de déchets dans ce secteur, notamment grâce à la déconstruction des bâtiments pour récupérer les matériaux recyclables et réutilisables.

1.4.3. Instruments économiques au service de la gestion des déchets

La Hongrie a encore élargi le recours aux instruments économiques en instaurant en 2013 une taxe de mise en décharge. Celle-ci a été efficace pour éviter la mise en décharge d'une partie des déchets de construction et de démolition, encourageant leur réutilisation comme matériau de remblayage. Le barème de cette taxe est toutefois gelé depuis 2014. Comme la mise en décharge demeure bon marché, l'incitation économique à opter pour un autre mode d'élimination des déchets est trop faible.

Les tarifs de gestion des déchets appliqués aux ménages, qui sont fixés au niveau national, ont été gelés en 2012, puis abaissés l'année suivante pour des raisons sociales. Cette situation oblige à s'interroger sur le financement à long terme de la gestion des déchets municipaux et sur la possibilité pour les entreprises du secteur de rentrer dans leurs frais lorsqu'elles participent à des activités de service public (CE, 2017a).

Un système de responsabilité élargie des producteurs contrôlé par l'État et financé par des redevances sur les produits a récemment remplacé les éco-organismes financés par les producteurs qui se chargeaient des emballages, des batteries industrielles et automobiles et de certains déchets d'équipements électriques et électroniques. Pour les autorités hongroises, ce nouveau système a des retombées bénéfiques à court terme, puisqu'il

procure des données plus fiables sur la gestion des déchets et augmente le recyclage. Cependant, les difficultés d'accès aux informations sur les marchés des déchets et le manque de souplesse qui limite les possibilités d'adaptation à l'évolution des marchés du recyclage pourraient augmenter les coûts d'exploitation et se révéler dommageables à plus long terme. De l'avis des entreprises et des exploitants, le nouveau système a supprimé l'incitation en faveur de l'investissement privé dans les infrastructures de recyclage, et les redevances perçues sur les produits ne reflètent pas les coûts de leur gestion en fin de vie.

1.4.4. Transition vers une économie circulaire

La Hongrie a pris des mesures pour faire baisser l'intensité d'utilisation de ressources de son économie. Elle s'emploie toujours à faire entrer en ligne de compte les questions d'efficacité d'utilisation des ressources et d'économie circulaire dans certaines politiques sectorielles. Ainsi, la Stratégie nationale pour l'innovation dans les technologies environnementales énonce 17 objectifs chiffrés de gestion durable des ressources à atteindre d'ici à 2020. Certains indicateurs d'utilisation de matières et de productivité des matières figurent dans les stratégies environnementales comme la SCNDD et le quatrième PNE. Ces objectifs sont toutefois indicatifs et restent souvent déconnectés des autres mesures et mécanismes mis en place par les pouvoirs publics.

Il existe plusieurs initiatives non gouvernementales en faveur de l'économie circulaire, et le secteur privé se montre de plus en plus intéressé par cette question. Jusqu'à présent, le gouvernement hongrois perçoit toutefois la transition vers une économie circulaire comme un volet de la gestion des déchets et l'envisage surtout sous l'angle de l'accroissement du recyclage. Les autres dimensions de l'économie circulaire comme la gestion durable des matières retiennent moins l'attention. La Hongrie ne s'est pas dotée d'une plate-forme institutionnelle consacrée à l'économie circulaire : la coordination en la matière entre les ministères de l'Agriculture, du Développement national et de l'Économie nationale est semble-t-il limitée.

Recommandations relatives aux déchets, à la gestion des matières et à l'économie circulaire

- Mettre en place une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration en faisant collaborer les ministères concernés pour piloter la transition vers une économie circulaire ; élaborer un plan national d'action pour l'économie circulaire comportant des objectifs mesurables et des échéances ; donner plus d'importance et de visibilité aux objectifs d'efficacité d'utilisation des ressources et aux mesures en faveur de l'économie circulaire dans le Plan de gestion des déchets et le plan Irinyi de développement des industries innovantes ; créer une plate-forme de coopération élargie entre les entreprises, les institutions financières et les autres parties prenantes afin de promouvoir le développement d'une économie circulaire.
- Élaborer et mettre en œuvre des incitations supplémentaires en direction des communes pour qu'elles améliorent leurs performances en matière de gestion des déchets, et leur accorder une plus grande marge de manœuvre pour planifier cette gestion ; encourager la mise en commun des pratiques optimales entre les communes en soutenant les activités des associations de collectivités locales ou des ONG environnementales tournées vers la production de lignes directrices, la formation et les initiatives de reconnaissance des pratiques exemplaires.
- Continuer d'améliorer la collecte séparée des déchets en porte à porte ; instaurer des systèmes de consigne ou de tarification incitative pour le verre.
- Évaluer l'impact des nouvelles redevances fixes sur les déchets payées par les ménages sur les résultats en matière de gestion des déchets et sur la viabilité des entreprises et des projets d'infrastructure dans le secteur des déchets ; envisager de relever ces redevances, en compensant l'impact du renchérissement des services de gestion des déchets pour les ménages vulnérables ; continuer d'augmenter la taxe de mise en décharge pour la porter aux niveaux initialement prévus, afin d'encourager les communes à développer encore la collecte séparée et le recyclage.
- Suivre et évaluer l'impact des mécanismes de responsabilité élargie des producteurs gérés par l'État sur les performances à long terme en matière de gestion des déchets, le coût global de cette gestion et la promotion de l'écoconception des produits ; veiller à ce que les redevances sur les produits reflètent les coûts de gestion en fin de vie, soient prévisibles et encouragent l'investissement privé.

1.5. Biodiversité

La Hongrie compte un vaste ensemble de prairies, grottes, cours d'eau et zones humides qui recèlent une abondante biodiversité, y compris des espèces qui n'existent pas ailleurs dans le monde. La région est particulièrement importante sur le plan ornithologique, puisque des centaines de milliers d'oiseaux font étape et s'alimentent dans ses marais et lacs alcalins peu profonds lors des migrations annuelles. Bien qu'elle représente seulement 3 % du territoire de l'Union européenne, elle abrite 17 % des espèces prioritaires visées dans la directive « Habitats » de l'UE et 36 % des espèces répertoriées dans la directive

« Oiseaux ». La Hongrie a donc une responsabilité importante en matière de protection de la biodiversité.

1.5.1. Tendances et pressions pesant sur la biodiversité

Comme la plupart des pays, la Hongrie n'a pas atteint l'objectif fixé par la Convention sur la diversité biologique (CDB) de réduire de manière significative le rythme de perte de diversité biologique d'ici à 2010, malgré l'amélioration observée sur la période 2007-13. En 2013, plus de 80 % des sites d'importance communautaire se trouvaient toujours dans un état défavorable, même si la Hongrie affichait dans ce domaine des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE. Les forêts sont l'habitat dont l'état s'est le plus amélioré, les progrès ayant été plus modestes pour les autres types d'habitats. Quelque 56 % des 1 026 masses d'eau naturelles et artificielles ont été classées comme courant un risque en raison de la présence de substances organiques, d'éléments nutritifs ou de substances prioritaires figurant dans la directive-cadre sur l'eau de l'UE (GoH, 2014). Les principales causes des pressions exercées sur les habitats sont le drainage des zones inondées, les activités agricoles et forestières, le changement d'affectation des sols, le morcellement lié aux opérations d'aménagement, les effluents urbains, le changement climatique et les espèces envahissantes.

L'état des espèces visées par la directive « Habitats » de l'UE s'est amélioré entre 2007 et 2013. Néanmoins, la situation de 62 % d'entre elles est mauvaise ou défavorable. Les espèces envahissantes représentent un problème important, puisque plus de 13 % des habitats naturels ou quasi naturels en sont fortement infestés (GoH, 2014).

1.5.2. Cadre stratégique et institutionnel

La Hongrie a mis en place un cadre législatif solide en faveur de la biodiversité, et sa politique en la matière reste fortement influencée par les directives de l'UE. Sa Stratégie nationale pour la biodiversité 2015-20 est vaste et ambitieuse ; elle définit 20 objectifs, 69 cibles mesurables et 168 actions à entreprendre pour les atteindre, de même qu'un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès. Elle est rattachée aux objectifs d'Aichi fixés dans le cadre de la CDB, à laquelle la Hongrie est partie depuis 1994. Cependant, cette stratégie n'a pas suffisamment d'influence sur les ministères autres que celui de l'Agriculture. L'évaluation intermédiaire attendue pour 2018 donnera d'importantes indications sur l'avancée de sa mise en œuvre. Les mesures en matière de biodiversité sont influencées entre autres par les accords internationaux. La Hongrie a ainsi élaboré son propre règlement national pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Parmi les espèces indigènes répertoriées dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), toutes sauf une font l'objet d'une protection stricte. La coopération entre la Hongrie et les autres pays riverains du bassin du Danube a joué un rôle important dans la protection et la remise en état de celui-ci.

Comme indiqué à la section 1.2, la Hongrie a largement transformé ses systèmes de gouvernance dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité. La politique relative à la biodiversité est passée sous l'autorité du ministère de l'Agriculture à la suite de son regroupement, en 2010, avec le ministère de l'Environnement. La gestion de l'eau a été transférée au ministère de l'Intérieur. Si la gouvernance de la biodiversité est en grande partie centralisée, l'application de la réglementation relative à l'environnement et à la nature a été confiée aux offices gouvernementaux de comté et de district issus du

regroupement. Cette évolution donne un rôle plus important aux autorités locales. Le transfert des compétences en matière de biodiversité au ministère chargé de l'agriculture, de la forêt et de la pêche a eu certaines retombées bénéfiques sur le plan de la coordination. Cependant, les changements intervenus ont aussi provoqué une certaine confusion quant aux missions et aux prérogatives de chacun et entraîné un déficit de capacités dans les offices de district. Il convient de redoubler d'efforts pour imprimer une orientation globale claire à l'action publique, veiller à une coordination efficace entre les instances compétentes, suivre les politiques et programmes et en évaluer les résultats. Les offices de district ont besoin de moyens financiers et humains accrus.

Il existe en Hongrie une cinquantaine ou une soixantaine d'ONG se consacrant à la protection de la nature qui emploient entre 80 et 120 personnes. Le Fonds vert du ministère de l'Agriculture, qui soutient les activités de protection de la nature des ONG, a vu ses ressources fondre d'un tiers entre 2011 et 2014 (Thorpe, 2017). En outre, des modifications récentes de la législation ont renforcé les obligations à respecter par les ONG recevant des financements étrangers. La chute des financements tombe à un mauvais moment, car les ONG ont un rôle de plus en plus important à jouer en surveillant les progrès de la conservation de la nature et en comblant les lacunes des activités officielles de suivi et d'évaluation.

1.5.3. Systèmes d'information

La Hongrie possède un système relativement bien développé de surveillance des habitats et des espèces dans les zones protégées. Elle a consacré des investissements significatifs à la conservation des ressources génétiques. En revanche, en dehors des zones protégées, les données écologiques au niveau local sont limitées. Ce déficit d'informations peut empêcher une évaluation appropriée des répercussions des projets d'aménagement (création d'infrastructures de transport, par exemple). La Hongrie a lancé un projet visant à améliorer la collecte de données, le suivi et la recherche en matière de biodiversité. D'ici à 2020, elle cartographiera et évaluera les écosystèmes et les services qu'ils fournissent à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Ces informations seront extrêmement précieuses pour éclairer l'élaboration des politiques et les études d'impact sur l'environnement. Elles pourraient servir de point de départ pour déterminer les valeurs monétaires attachées aux services écosystémiques. De nouveaux efforts de sensibilisation du public s'imposent, sachant que seuls 10 % des Hongrois sont familiarisés avec le terme biodiversité. Il conviendrait également de combler les lacunes dans la disponibilité de données et leur accessibilité. Cela devrait permettre aux ONG et chercheurs universitaires d'intervenir davantage dans l'évaluation des progrès et la détermination des actions prioritaires.

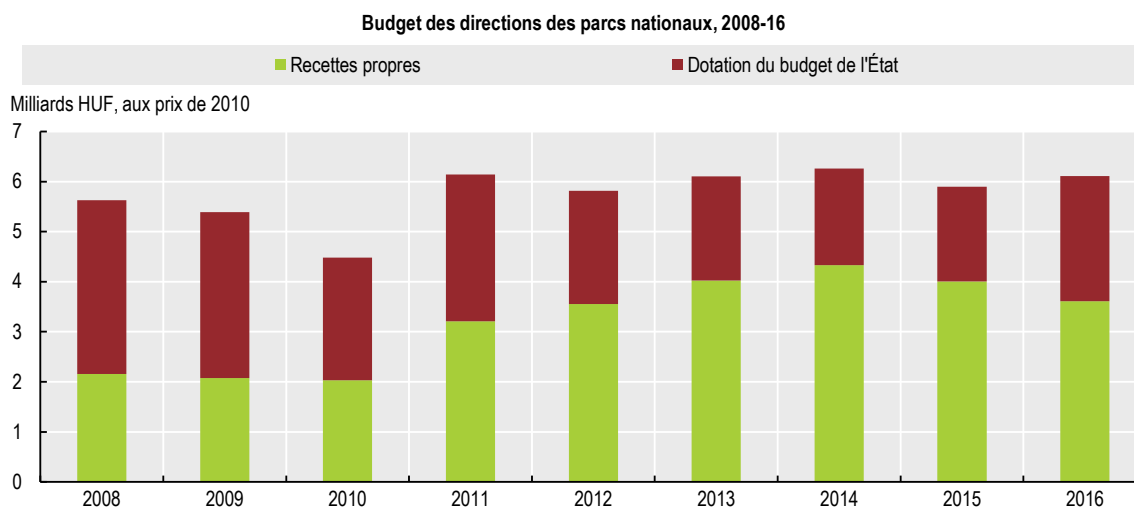
1.5.4. Zones protégées

Les zones protégées sont les principaux instruments de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. La Hongrie a déjà dépassé l'objectif d'Aichi qui prévoit de protéger 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici à 2020, puisque cette proportion est supérieure à 22 % (GoH, 2014). Elle a été l'un des premiers États membres de l'UE dont le réseau Natura 2000 de zones protégées a été déclaré achevé. La proportion des prés et pâturages protégés est deux fois supérieure à la moyenne de l'UE.

La superficie protégée totale est restée relativement stable depuis 2008, mais il reste du travail pour terminer l'élaboration des plans de gestion pour l'ensemble des zones protégées. Malgré les avancées notables intervenues depuis 2008, 8 à 10 % seulement de ces zones faisaient l'objet d'un plan de gestion contraignant en 2016. Par ailleurs, elles

protègent une plus forte proportion de types d'habitats que d'espèces, et les effectifs de gardiens de parc sont insuffisants. La reconstitution et le développement des habitats ont été réalisés pour 5 % des zones Natura 2000 et 10 % des zones protégées nationales. En outre, plusieurs projets ciblés de protection d'espèces ont été menés avec des financements de l'UE. Des efforts visant à maîtriser les espèces envahissantes ont été menés à l'intérieur et en dehors des zones protégées. De nouveaux efforts s'imposent pour améliorer la situation des espèces en Hongrie, dans le périmètre des zones protégées mais aussi à l'extérieur. Le problème le plus significatif semble être le déficit de financement des directions des parcs nationaux par les pouvoirs publics. Ces directions sont poussées à développer les installations écotouristiques et à solliciter des subventions de l'UE en faveur de l'agriculture respectueuse de l'environnement dans les zones protégées afin de disposer de ressources suffisantes pour financer leur fonctionnement (graphique 4). En dehors des zones protégées, les programmes sont très limités.

Graphique 4. Les directions des parcs nationaux sont de plus en plus tributaires de recettes non budgétaires



Source : informations communiquées par le pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933713099>

1.5.5. Instruments économiques et autres moyens d'action

Les instruments économiques mis au service de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité comprennent plusieurs taxes, redevances et droits perçus sur l'utilisation des zones protégées et de l'eau, les permis de pêche et la réaffectation des sols. Des subventions encouragent l'application de bonnes pratiques environnementales dans les secteurs agricole, forestier et aquacole. Ces instruments pourraient être élargis de façon à prendre en compte les pressions exercées sur la biodiversité par l'utilisation de pesticides.

1.5.6. Financement de la biodiversité

Le ministère de l'Agriculture n'attribue pas un budget distinct au Département de la conservation de la nature ou au Département des parcs nationaux et de la protection du paysage. Les offices gouvernementaux établis dans la capitale, les comtés et les districts perçoivent une dotation globale, sans que des crédits soient alloués spécifiquement à la

conservation de la nature. Les directions des parcs nationaux se voient en revanche attribuer un financement affecté à cet usage. Elles tirent toutefois une part importante de leur budget de l'écotourisme et des activités agricoles respectueuses de l'environnement qui leur donnent droit à des subventions de l'UE.

Les financements de l'UE en faveur de la protection de la nature versés dans le cadre des programmes opérationnels « Environnement et énergie » et « Hongrie centrale » sont moins élevés pour la période 2014-20 qu'au cours de la période 2007-13. Ils n'en restent pas moins significatifs (34.3 milliards HUF contre 45.3 milliards HUF). La baisse des financements de l'UE s'explique par une modification des priorités et par le fait que des projets comme celui relatif aux installations d'éducation à la nature sont presque terminés. La Hongrie continue de percevoir des fonds non négligeables de la part de la composante Nature et biodiversité du programme LIFE de l'UE, qui a financé 19 projets entre 2008 et 2016. Elle devrait envisager de réduire progressivement sa dépendance à l'égard des fonds de l'UE, le cas échéant en levant des recettes au moyen d'instruments économiques nouveaux ou améliorés.

1.5.7. Prise en compte de la biodiversité dans les différents secteurs d'activité

La Hongrie s'est employée de manière relativement efficace à intégrer les questions de biodiversité dans les plans stratégiques relatifs aux secteurs agricole, forestier et halieutique, qui sont visés par la Stratégie nationale pour la biodiversité et relèvent du même ministère. En revanche, elle obtient des résultats moins probants en ce qui concerne la mise en application et en matière d'intégration des questions de biodiversité dans d'autres stratégies sectorielles, notamment celles ciblant l'énergie, les transports, le tourisme et l'industrie.

L'agriculture occupe une place de premier plan dans la Stratégie nationale pour la biodiversité. Toutefois, des mesures supplémentaires ciblant les émissions d'ammoniac, l'utilisation de pesticides et la mise en culture de terres régulièrement inondées sont nécessaires. La Hongrie privilégie les programmes d'information et de subventions dans le domaine agricole, mais devra peut-être passer à des instruments réglementaires et fiscaux si ces programmes ne donnent pas de résultats. Les subventions en faveur des pratiques bénéfiques pour l'environnement devraient être élargies à la modernisation des systèmes d'irrigation. La Hongrie s'est engagée à réexaminer les politiques de soutien préjudiciables au maintien de la biodiversité agricole. Les mesures de protection contre les inondations qui encouragent le drainage de zones humides importantes pour les oiseaux et d'autres espèces pourraient être concernées. Le Plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique de 2014 fixe pour objectif de doubler la superficie sous agriculture biologique d'ici à 2020, mais cet objectif sera difficile à atteindre.

La production aquacole hongroise a augmenté de près de 35 % entre 2000 et 2015 (FAO, 2017). Les exploitations aquacoles peuvent contribuer au maintien de la biodiversité, notamment des oiseaux et des loutres qui y trouvent de quoi se nourrir. Toutefois, elles posent aussi des risques de dissémination d'espèces allochtones, de transmission de maladies aux poissons sauvages, d'eutrophisation causée par les effluents et d'exploitation de zones écologiquement sensibles, en particulier pour y pratiquer une aquaculture intensive. Le programme opérationnel pour la pêche 2014-20 de la Hongrie intègre des objectifs de protection de la biodiversité, et les aquaculteurs peuvent bénéficier d'aides de l'UE en cas de passage à des pratiques respectueuses de l'environnement.

Après être tombée à 11 % du territoire au milieu du XX^e siècle, la superficie forestière du pays est remontée et approche désormais 23 %. L'objectif du gouvernement est de la porter

à 25-26 % à l'horizon 2050 (GoH, 2014). Cela étant, plus de 40 % des forêts sont des plantations composées principalement d'essences non indigènes, dont certaines qui pourraient être dommageables pour la biodiversité. Les modifications apportées récemment à la loi sur les forêts font craindre un affaiblissement des mesures de sauvegarde de la biodiversité et un abandon de la gestion durable des forêts. Dans les zones protégées, le boisement ne peut se faire qu'avec des essences indigènes, mais ailleurs, les restrictions sont moindres. Néanmoins, la proportion des forêts de production certifiées durables est passée de zéro en 2000 à 25 % en 2014. Il serait possible de la faire encore progresser (FAO, 2015).

En dehors des secteurs agricole, forestier et halieutique, l'aménagement de l'espace est un outil essentiel pour la prise en compte de la biodiversité. Le Plan national d'aménagement du territoire, établi par le cabinet du Premier ministre en concertation avec différents ministères, définit des zones particulières et régleme en détail les aménagements possibles à l'intérieur de chacune. Concernant la protection de la biodiversité, il existe un Réseau écologique national regroupant les habitats d'importance nationale et un ensemble de zones tampons et de corridors écologiques qui relient entre eux ces espaces essentiels. En 2016, il s'étendait sur 36.4 % du territoire national, ce qui constitue un chiffre impressionnant. La mise en place d'infrastructures énergétiques et de transport à l'intérieur de ce réseau est permise si des solutions techniques assurant le maintien de l'habitat naturel et le fonctionnement des corridors écologiques sont mises en œuvre parallèlement. Dans la pratique, il n'est toutefois pas toujours évident que les questions de biodiversité se voient accorder la même importance que les intérêts économiques. Cette situation peut s'expliquer par un déficit de compétences en matière de biodiversité et un manque d'indicateurs territoriaux pour étayer la prise de décision.

La destruction et le morcellement des habitats imputables aux réseaux routier et ferroviaire représentent un coût considérable, estimé à 54 milliards HUF par an en 2009 (Lukács et al., 2009). Entre 2009 et 2016, la Hongrie a construit 394 km de routes nouvelles. Le recours aux biocarburants et à la biomasse pour la production d'électricité et de chaleur peut encourager l'expansion agricole et l'augmentation des impacts correspondants sur la biodiversité. La Hongrie est l'un des premiers producteurs de bioéthanol de l'Union européenne. Néanmoins, l'emprise foncière de la production de biocarburants classiques a baissé de 4 % entre 2000 et 2014, malgré une hausse notable de cette production et des ventes de biocarburants. La quantité de biomasse consommée pour produire de l'électricité et de la chaleur est trop faible pour avoir un impact significatif en termes de changement d'affectation des terres, mais un développement des plantations ligneuses à l'avenir pourrait devenir problématique. Il importera de surveiller régulièrement l'impact de la production de biocarburants sur l'affectation des sols et la biodiversité, idéalement sur la base d'indicateurs accessibles au public.

Le tourisme entraîne des pressions croissantes sur la biodiversité en Hongrie. Le nombre total de visiteurs a augmenté de près de 20 % entre 2009 et 2016, et les zones protégées ont suscité un intérêt non négligeable. En dehors des zones protégées, les activités touristiques ne font toutefois guère l'objet de restrictions. La Stratégie nationale de développement du tourisme à 2030 et le Programme national pour l'environnement mettent en avant l'expansion du tourisme, mais ne prévoient pas de mesures spécifiques pour traiter ses possibles répercussions négatives sur l'environnement. L'industrie aussi peut avoir un impact significatif sur la biodiversité, comme l'ont montré les boues rouges échappées d'une usine d'aluminium en 2010. Par ailleurs, le fait qu'il existe en Hongrie des possibilités de développer les activités minières et l'extraction de combustibles fossiles ne rend que plus importante l'adoption de mesures appropriées pour protéger les écosystèmes

et les espèces vulnérables dans les secteurs géographiques concernés. Il importera aussi de mieux intégrer les questions de biodiversité dans les stratégies sectorielles intéressant l'industrie, en faisant appel à des engagements et des indicateurs spécifiques, pour limiter l'impact de la croissance sur la biodiversité.

Recommandations relatives à la protection de la biodiversité

Cadre stratégique et institutionnel

- Étoffer la Stratégie nationale pour la biodiversité en y incorporant des engagements et des indicateurs concernant l'énergie, les transports, le tourisme, l'industrie et les activités extractives ; améliorer la cohérence des politiques et les liens croisés avec les stratégies et plans sectoriels ; veiller à définir clairement les responsabilités en matière de réalisation des objectifs ; déterminer les moyens financiers et humains affectés aux actions spécifiques visant à atteindre les objectifs.

Systemes d'information

- Continuer de faire progresser la connaissance de l'étendue et de la valeur des services écosystémiques et d'améliorer la cartographie des habitats et des sols à l'intérieur des zones protégées et en dehors, la mise en commun des données sectorielles, ainsi que l'accessibilité des informations et leur communication au public.

Protection et financement de la biodiversité

- Veiller à ce que des mesures soient en place pour faire progresser l'état de conservation des espèces menacées, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors des zones protégées, en améliorant les corridors biologiques et en imposant des restrictions à l'expansion des infrastructures pour réduire le morcellement des habitats.
- Achever les plans de gestion des zones protégées, les rendre exécutoires et veiller à y consacrer des moyens financiers suffisants pour assurer leur mise en œuvre effective ; prévoir des budgets spécialisés pour les départements chargés de la conservation de la nature afin de rendre leur financement plus prévisible et de réduire le risque de modification des priorités à court terme ; accroître les crédits budgétaires alloués aux directions des parcs nationaux pour qu'elles soient moins obligées de lever des recettes en menant des activités d'envergure qui peuvent aller à l'encontre des objectifs de biodiversité.

Prise en compte de la biodiversité dans les différents secteurs d'activité

- Appliquer des mesures supplémentaires dans le secteur agricole pour faire baisser les émissions d'ammoniac et la consommation de pesticides et limiter la mise en culture de terres sujettes à des inondations ; recourir aux subventions et paiements pour services écosystémiques et à l'information pour promouvoir la modernisation des systèmes d'irrigation, la conservation de la nature et les activités de remise en état en dehors des zones protégées ; accroître de façon significative la part de l'agriculture biologique.

- Développer le boisement avec des essences indigènes en dehors des zones protégées ; élargir le cercle des entreprises forestières certifiées durables ; maintenir des objectifs de gestion durable des forêts.
- Rendre plus efficaces l'instrument que constitue la Zone du réseau écologique national et les autres politiques d'aménagement de l'espace en élaborant des indicateurs de biodiversité à l'échelle régionale et en faisant appel à des experts en biodiversité pour favoriser des décisions éclairées ; éviter si possible la destruction d'espaces verts et le morcellement des habitats, y compris à l'intérieur de zones non protégées officiellement.
- Surveiller l'impact de la production de biocarburants et de biomasse sur les changements d'affectation des terres et d'autres facteurs influant sur la biodiversité, en élaborant des indicateurs accessibles au public pour éclairer la prise de décision ; privilégier l'agriculture biologique à valeur ajoutée par rapport à la production de biocarburants et de biomasse.

Références

- AEE (2016), Air Quality in Europe: 2016 Report, *EEA Report*, n° 28/2016, Office des publications de l'Union européenne, Agence européenne pour l'environnement, Luxembourg, <http://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2016>.
- AIE (2017), *Energy Policies of IEA Countries: Hungary 2017*, AIE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278264-en>.
- Banque mondiale (2015), Water and Wastewater Services in the Danube Region – Hungary Country Note, mai 2015, Banque mondiale et International Association of Water Supply Companies in the Danube River Catchment Area, Washington, DC.
- CE (2017a), The EU Environmental Implementation Review, Country Report – Hungary, Commission Staff Working Document, SWD (2017) 46 final, Commission européenne, Bruxelles, 3 février 2017, http://ec.europa.eu/environment/eir/pdf/report_hu_en.pdf.
- CE (2017b), Country Report Hungary 2017, Commission Staff Working Document accompanying the document “Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Central Bank and the Eurogroup 2017 European Semester: Assessment of progress on structural reforms, prevention and correction of macroeconomic imbalances, and results of in-depth reviews under Regulation (EU) No 1176/2011”, *Staff Working Document*, SWD (2017) 82 final/2, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2017-european-semester-country-report-hungary-en_1.pdf.
- CE (2015), « Climate change », *Special Eurobarometer*, n° 435, mai-juin 2015, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/support/docs/report_2015_en.pdf.
- CE (2014), « Attitudes of European citizens towards the environment », *Special Eurobarometer*, n° 416, avril-mai 2014, Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/ebs/ebs_416_en.pdf.

- Eurostat (2017), *Shares 2015* (base de données), <http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/shares> (consulté le 20 novembre 2017).
- FAO (2017), Production mondiale de l'aquaculture (site web), FAO, <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-aquaculture-production/fr> (consulté le 18 juin 2017).
- FAO (2015), Les évaluations des ressources forestières mondiales (site web), <http://www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/> (consulté le 25 juin 2017).
- Flues, F. et K. van Dender (2017), « The impact of energy taxes on the affordability of domestic energy », *OECD Taxation Working Papers*, n° 30, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/08705547-en>.
- GoH (2014), Fifth National Report to the Convention on Biological Diversity – Hungary, Government of Hungary, avril 2014, www.cbd.int/doc/world/hu/hu-nr-05-en.pdf.
- Harding, M. (2014), « Personal tax treatment of company cars and commuting expenses: Estimating the fiscal and environmental costs », *OECD Taxation Working Papers*, n° 20, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz14cg1s7vl-en>.
- HCSO (2017), *STADAT* (base de données), www.ksh.hu/?lang=en (consulté le 25 novembre 2017).
- Lukács, A. et al. (2009), « The social balance of road and rail transport in Hungary », joint study prepared by the Institute for Transport Sciences and the Clean Air Action Group (Hungary), commissioned by the Hungarian Ministry of Economy and Transport in 2008, www.levego.hu/sites/default/files/1988-2015_caag_history.pdf.
- OCDE (2017a), « Hongrie », in *Réformes économiques 2017 : Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2017-25-fr>.
- OCDE (2017b), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>.
- OCDE (2016a), *OECD Economic Surveys: Hungary 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2016-en.
- OCDE (2016b), *Effective Carbon Rates: Pricing CO₂ through Taxes and Emissions Trading Systems*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264260115-en>.
- OCDE (2016c), Fossil Fuel Support Country Note – Hungary, septembre 2016, www.oecd.org/site/tadffss/data/.
- OCDE (2015), *Taxing Energy Use 2015: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264232334-en>.
- Roy, R. et N. Braathen (2017), « The rising cost of ambient air pollution thus far in the 21st century: Results from the BRIICS and the OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 124, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/d1b2b844-en>.

Thorpe, N. (2017), « Hungary approves strict regulations on foreign-funded NGOs », BBC News, 13 juin 2017, <http://www.bbc.com/news/world-europe-40258922>.

Tirado Herrero, S. et D. Ürge-Vorsatz (2012), « Trapped in the heat: A post-communist type of fuel poverty », *Energy Policy*, Vol. 49, pp. 60-68.

**Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines
recommandations de l'Examen environnemental de la Hongrie publié par
l'OCDE en 2008**

Recommandations	Mesures prises
Performances environnementales : tendances et faits récents	
<p>Continuer d'améliorer l'intensité de pollution, énergétique et d'utilisation des ressources de l'économie hongroise ; promouvoir des modes de production et de consommation durables.</p>	<p>L'efficacité énergétique et l'efficacité d'utilisation des ressources sont des axes essentiels de la Stratégie-cadre de développement durable 2012-14 et de la Stratégie pour l'innovation dans les technologies environnementales. Ces stratégies définissent des objectifs chiffrés de gestion et d'efficacité d'utilisation des ressources et des indicateurs pour suivre leur réalisation, et elles appuient la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.</p>
<p>Déterminer les mesures prioritaires pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets, sur la base d'une analyse coût-efficacité ; veiller à ce que la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le changement climatique soit coordonnée avec les politiques de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'eau.</p>	<p>Des mécanismes de financement spécifiques ont été mis en place pour appuyer les objectifs de la SNCC en matière d'énergie, de climat et de croissance verte (système d'investissement vert et mécanismes de financement vert, par exemple). Des efforts plus importants s'imposent en ce qui concerne la coordination avec les stratégies sectorielles et l'évaluation des coûts et des besoins en investissements correspondants.</p>
<p>Veiller à la compétitivité du secteur de l'énergie, dans le contexte de l'UE, pour améliorer ses performances environnementales et économiques ; prendre de nouvelles mesures pour faire progresser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie.</p>	<p>Les principales mesures appliquées dans le cadre de la Stratégie énergétique nationale à 2030 comprennent des incitations en faveur de l'amélioration du rendement des systèmes de chauffage et de l'isolation des bâtiments résidentiels et publics, ainsi que des mesures de soutien à l'électromobilité et aux modes de transport bas carbone. Les grandes entreprises doivent réaliser un audit énergétique tous les quatre ans. Les investissements dans l'efficacité énergétique donnent droit à des allègements fiscaux. Cependant, la réalisation de différents objectifs dans les divers secteurs doit être mieux coordonnée et suivie.</p>
<p>Renforcer les mesures pour réduire les émissions atmosphériques, en particulier celles des transports et du secteur résidentiel, afin de respecter les plafonds nationaux d'émissions et les valeurs limites de qualité de l'air ambiant.</p>	<p>Les prescriptions de la directive de l'UE sur la qualité de l'air ont été transposées dans la législation nationale, ce qui a entraîné la révision des normes de qualité de l'air. La Hongrie a réduit les émissions des principaux polluants atmosphériques dans la plupart des secteurs et les a découplées de la croissance de la production. Cependant, les concentrations de PM2.5 restent supérieures aux normes de l'OMS dans beaucoup de villes, et la mortalité imputable à la pollution de l'air est l'une des plus élevées d'Europe.</p>
<p>Développer la gestion du trafic dans les zones urbaines (restrictions à la circulation dans les centres-villes, tarification du stationnement et péages, par exemple) et continuer de promouvoir des transports publics intégrés dans les principales villes ; donner aux communes une meilleure maîtrise de leurs sources de recettes et instruments de gestion du trafic.</p>	<p>La plupart des villes se sont dotées de plans de mobilité urbaine durable pour répondre aux critères de financement de l'UE. Des systèmes de gestion du trafic s'accompagnant de redevances de stationnement ont été mis en place à Budapest, Miskolc et Debrecen. Le Programme pour l'électromobilité contribue également à une meilleure gestion des déplacements.</p>
<p>Accélérer la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable, afin que tous les réseaux publics de distribution d'eau respectent les valeurs limites de qualité fixées pour l'eau potable.</p>	<p>La qualité de l'eau de boisson s'est beaucoup améliorée et les taux de conformité microbiologique sont en hausse (entre 95 % et 99 %), mais les prescriptions de la directive de l'UE sur la qualité de l'eau potable (concernant, par exemple, les paramètres chimiques) ne sont pas respectées dans certaines zones.</p>
<p>Accentuer encore les efforts de prévention des inondations et de protection contre les crues ; renforcer le rôle des écosystèmes et de l'occupation des sols dans la gestion des crues ; élaborer une politique en matière d'assurance inondation.</p>	<p>La Hongrie a établi des cartes des zones inondables et adopté un Plan de gestion des lits majeurs. L'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation est en cours. Des réservoirs de stockage ont été aménagés le long de la Tisza et il est prévu d'augmenter encore les capacités de stockage d'urgence en cas de crues.</p>
<p>Poursuivre les efforts de raccordement de la population aux installations d'épuration des eaux usées, afin d'empêcher que les cours d'eau importants subissent des contaminations bactériennes de grande ampleur.</p>	<p>Le réseau d'assainissement a pratiquement doublé de longueur depuis 2000 et gagné en efficacité. La part de la population raccordée à une station d'épuration publique a augmenté pour atteindre 78 % en 2016, même si elle est inégale selon les régions. Cela reste néanmoins l'un des plus faibles taux de raccordement de l'OCDE. En 2011, le gouvernement a adopté un règlement obligeant les propriétaires immobiliers à raccorder leur bien au réseau d'égouts collectif.</p>

Gouvernance et gestion de l'environnement

Continuer d'améliorer la coordination administrative aux niveaux national et infranational, ainsi que l'intégration des préoccupations d'environnement dans les politiques sectorielles.	La coopération horizontale s'est améliorée à la faveur de plusieurs réorganisations des services nationaux et régionaux de l'État menées depuis 2010. Ces réformes ont toutefois pour inconvénient d'avoir entraîné un éclatement des responsabilités environnementales entre les ministères et une perte de moyens humains. Plusieurs stratégies sectorielles (Stratégie de développement rural, Stratégie énergétique à 2030 et Stratégie des transports) comprennent des volets environnementaux.
Accentuer l'utilisation d'informations et d'analyses économiques dans le cadre des politiques et projets environnementaux (analyses coûts-bénéfices, par exemple).	La loi sur la législation (2010) définit des règles pour l'évaluation <i>ex ante</i> de l'impact de tout projet de loi, de décret du gouvernement et de règlement municipal. Cette évaluation porte entre autres sur les aspects économiques et budgétaires et donne lieu à une estimation des charges administratives imposées aux entreprises.
Veiller à ce que l'administration et les inspections de l'environnement soient dotées d'un financement et d'un personnel suffisants, leur offrant des capacités nécessaires pour assurer leurs missions de gestion et de contrôle de l'application de façon efficace par rapport au coût.	L'UE et d'autres donneurs internationaux fournissent la majeure partie des financements du Programme national pour l'environnement, y compris de ses volets concernant la valorisation des ressources humaines et le développement de l'administration publique et des services publics.
Encourager plus avant la participation des citoyens à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement.	En vertu des lois sur la législation et sur la participation sociale adoptées en 2010, les organismes officiels sont tenus de donner aux citoyens l'occasion de faire entendre leur voix dès les premiers stades du processus de décision.
Continuer d'élaborer, d'utiliser et de diffuser des indicateurs environnementaux et de favoriser l'accès à l'information environnementale.	La loi sur la liberté d'information (2011) définit les règles régissant la protection des données personnelles et divers aspects intéressant les données d'intérêt général et leur diffusion (droits, étendue et accès). Cependant, alors que l'accès aux informations environnementales détenues par l'administration était gratuit avant 2011, il occasionne aujourd'hui des frais non négligeables. Pour améliorer l'accès aux données sur l'environnement, le gouvernement a créé un réseau de collecte et de traitement des données compatible avec le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET).
Mener des efforts d'éducation environnementale ; développer la formation environnementale pour les élus, les fonctionnaires et les enseignants, et mettre en place des formations pour les responsables judiciaires ; nouer des relations plus étroites et plus suivies avec les autorités locales, les entreprises, les ONG et les médias, en vue de renforcer la sensibilisation à l'environnement.	Le ministère de l'Agriculture offre des formations à l'environnement aux agents de l'État et des collectivités locales. L'Université nationale d'administration publique et l'Académie judiciaire de Hongrie proposent des cours sur l'environnement dans le cadre des programmes de formation continue des fonctionnaires et des magistrats. Le caractère facultatif de ces cours limite toutefois notablement leur influence.

Vers une croissance verte

Élaborer des mécanismes pour suivre et évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la Stratégie nationale de développement durable, notamment des indicateurs pertinents et une participation accrue du public.	L'Office central de statistique a défini un ensemble de plus d'une centaine d'indicateurs de développement durable pour suivre l'avancement des objectifs de la Stratégie nationale de développement durable. Le gouvernement rend compte au parlement de la mise en œuvre de cette stratégie tous les deux ans : des rapports ont ainsi été établis en 2014 et 2016.
Élaborer des mécanismes institutionnels pour examiner et réviser régulièrement et systématiquement les instruments économiques (par exemple, taxes, redevances, systèmes d'échange) dans l'optique de réformes fiscales vertes et d'une écologisation du budget, en tenant compte des aspects touchant à la compétitivité, à la redistribution et à l'emploi ; s'assurer que les exonérations sont pleinement justifiées et accordées uniquement dans les conditions prévues, afin d'éviter de nuire à leur effet incitatif.	Plusieurs révisions des instruments économiques ont été menées, dont une ciblant les taxes énergétiques et les redevances sur les produits. Une vaste évaluation des instruments économiques a été réalisée en 2014.

Continuer d'élargir le recours aux instruments économiques et évaluer régulièrement leur efficacité, assurant ainsi une application plus large des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, en prenant en considération les aspects sociaux et ceux touchant à la compétitivité ; étendre davantage la tarification au coût réel de la gestion des déchets.

La Hongrie participe au système d'échange de quotas d'émission de GES de l'UE depuis la création de celui-ci en 2005. Elle a instauré une taxe de mise en décharge en 2013 et élargi progressivement l'éventail des produits visés par des redevances environnementales. En 2013, elle s'est dotée d'un système de péage poids lourds électronique fondé sur la distance parcourue et modulé en fonction de la classe d'émission des véhicules. En 2017, la redevance de prélèvement d'eau a été élargie aux prélèvements destinés à l'irrigation, à l'aquaculture et à la riziculture. Les tarifs des services de gestion des déchets des particuliers ont été gelés en 2012 puis abaissés en 2013 pour des raisons sociales, ce qui amène à s'interroger sur le recouvrement des coûts des activités de gestion des déchets. L'efficacité des instruments économiques n'a pas fait l'objet d'évaluations régulières.

Maintenir la valeur incitative des redevances d'émissions (comme la redevance sur la charge de pollution de l'environnement) en réexaminant régulièrement leur barème ; s'assurer que les incitations en faveur de l'efficacité énergétique découlant des prix relativement élevés de l'énergie ne sont pas compromises par des exonérations et des subventions injustifiées.

Contrairement à ce que préconise cette recommandation, le barème des redevances d'émission n'a pas été réexaminé régulièrement, et les prix de l'énergie à usage domestique ont été abaissés à plusieurs reprises depuis 2013.

Affiner davantage la structure et le barème des instruments économiques (redevances d'utilisation, redevances de prélèvement et de pollution...) afin d'adresser des signaux appropriés à tous les utilisateurs et de financer la gestion de l'eau, tout en tenant compte des facteurs sociaux.

En 2017, la redevance de prélèvement d'eau a été élargie aux prélèvements destinés à l'irrigation, à l'aquaculture et à la riziculture. Contrairement à ce que préconise cette recommandation, les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été gelés en 2012, puis abaissés en 2013 en application d'un texte de loi.

Revoir la tarification et la fiscalité des transports (la taxe sur les véhicules, par exemple) pour mieux internaliser les coûts et faire apparaître les performances environnementales des véhicules ; créer des incitations pour influencer les décisions de transport des entreprises et des particuliers, afin de contrer l'accroissement anticipé du trafic (par exemple, lier progressivement la tarification routière aux distances parcourues, réduire les avantages extrasalariaux et les dégrèvements fiscaux associés à l'utilisation des voitures particulières).

Le gouvernement a augmenté plusieurs fois les droits d'accise sur les carburants routiers depuis 2011 et réduit l'écart entre la fiscalité de l'essence et celle du gazole. En 2013, un système de péage poids lourds électronique fondé sur la distance parcourue et modulé en fonction de la classe d'émission des véhicules a été instauré (il ne s'applique toutefois pas aux véhicules de transport de voyageurs). Hormis la taxe d'immatriculation, la fiscalité automobile ne tient pas compte de la classe d'émission des véhicules. Aucune mesure n'a été prise pour réformer le traitement fiscal favorable des voitures de société et des places de stationnement.

Réévaluer les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables et aux biocarburants et leur impact global (y compris sur l'occupation des sols) ; envisager la mise en place de mesures davantage fondées sur le jeu du marché (certificats verts, par exemple).

Un nouveau programme de soutien aux énergies renouvelables (METÁR) est entré en vigueur en 2017. Il a remplacé le précédent système de tarifs d'achat par un dispositif qui prévoit, selon la puissance des centrales, des tarifs d'achat, des primes d'achat ou des appels d'offres concurrentiels.

S'efforcer d'éliminer les subventions dommageables pour l'environnement (par exemple, les avantages extrasalariaux liés à l'utilisation des voitures de société).

Les entreprises acquittent une taxe sur les voitures de société calculée en fonction des niveaux d'émission, ce qui les incite à privilégier des véhicules à faibles émissions pour composer leur parc. Cependant, la Hongrie ne taxe pas les avantages liés à l'utilisation privée des voitures de société.

Promouvoir des politiques actives de l'emploi dans les éco-industries et les services environnementaux, et renforcer le rôle du secteur associatif dans l'emploi environnemental, en particulier dans les zones écologiquement sensibles.

Le gouvernement prévoit d'élaborer pour la fin 2017 une stratégie de promotion des industries vertes, dans le cadre du plan de réindustrialisation de 2016 (Plan *Irinyi*).

Biodiversité

Adopter au niveau du gouvernement et mettre en œuvre dès que possible la Stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité, comme cadre d'action intégré pour la conservation des écosystèmes et des espèces aux plans national et local.

En 2015, la Hongrie a adopté sa deuxième Stratégie nationale pour la biodiversité, qui est liée aux Objectifs d'Aichi adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Cette stratégie marque une avancée en ce qu'elle définit des objectifs clairs, des cibles mesurables et des actions à entreprendre. Cependant, elle se concentre sur les zones protégées et sur les secteurs agricole et forestier, et les liens avec les autres cadres d'action ou stratégies sectorielles sont limités.

<p>Renforcer la mise en œuvre du réseau écologique Natura 2000 et développer des corridors entre les sites qui en font partie.</p>	<p>La Hongrie a été l'un des premiers États membres de l'UE dont le réseau Natura 2000 de zones protégées a été déclaré achevé, c'était en 2011. Toutefois, il reste du travail pour doter toutes les zones d'un plan de gestion contraignant. Le pays a fait preuve d'ambition en délimitant une Zone du réseau écologique national, qui se compose des sites Natura 2000 et d'un ensemble de corridors et de zones tampons et à l'intérieur duquel certains aménagements sont interdits, mais il doit redoubler d'efforts pour s'assurer que sa réalisation est en phase avec les objectifs en matière de biodiversité.</p>
<p>Augmenter les moyens humains et financiers mis au service de la conservation de la nature et de la biodiversité, notamment dans l'administration publique et la société civile ; accroître l'implication des intéressés dans le secteur de la protection de la nature.</p>	<p>La question des moyens humains et financiers mis au service de la protection de la nature demeure délicate. Des embauches ont eu lieu dans certains domaines comme la gestion des espèces envahissantes, mais les effectifs de gardiens de parc demeurent insuffisants et il existe un besoin en formations et en ressources supplémentaires pour renforcer les capacités d'application des dispositions au niveau local. Les directions des parcs nationaux ont vu leur budget augmenter depuis 2008, mais elles sont tributaires d'activités à but lucratif menées à l'intérieur des zones protégées qui risquent de faire passer les objectifs de conservation au second plan. Des ONG environnementales participent à plusieurs comités gouvernementaux relatifs à la biodiversité, mais les financements provenant du Fonds vert du ministère de l'Agriculture ont chuté de 30 % depuis 2011.</p>
<p>Continuer d'améliorer la prise en compte des objectifs de protection de la nature dans les politiques sectorielles, comme celles concernant l'agriculture et les forêts, le développement régional et l'aménagement du territoire, les transports et le tourisme.</p>	<p>La prise en compte des objectifs de conservation de la nature s'est améliorée dans les secteurs agricole et forestier grâce à la Stratégie nationale pour la biodiversité, mais d'autres secteurs, comme l'énergie, les transports, l'industrie et le tourisme, sont ignorés. La réforme de la Politique agricole commune de l'UE a fait progresser le soutien financier à l'agriculture respectueuse de l'environnement. Le secteur agricole n'en continue pas moins d'exercer d'importantes pressions sur la biodiversité en raison de la consommation de pesticides, des émissions d'ammoniac, du drainage de zones inondées et du déficit de technologies d'irrigation modernes. Par ailleurs, les modifications apportées en 2016 à la loi sur les forêts ont suscité des inquiétudes au sujet de la durabilité de la gestion forestière.</p>
<p>Intensifier les efforts de sensibilisation du public à la protection de la nature et à la biodiversité, en ciblant toutes les tranches d'âge ainsi que des groupes comme les chasseurs et les agriculteurs.</p>	<p>La sensibilisation à l'environnement a progressé parmi la population hongroise, mais elle reste faible sur les questions de biodiversité. Le gouvernement a lancé plusieurs programmes de sensibilisation du public et des élèves et créé une marque pour les produits des parcs nationaux afin de favoriser une meilleure prise de conscience.</p>
<p>Évaluer les changements d'affectation des terres qui résultent des projets de développement des bioénergies du pays ; élaborer, adopter et mettre en application une stratégie à court et moyen termes pour promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, moyennant une implication appropriée des intéressés.</p>	<p>La superficie consacrée à la production de biocarburants classiques a diminué entre 2000 et 2014, malgré une hausse notable de cette production, mais il n'en reste pas moins nécessaire d'assurer le suivi des impacts. La production de biomasse ligneuse destinée à la production d'électricité atteint ses limites, et toute nouvelle extension des plantations forestières risque de se faire au détriment des objectifs de conservation de la biodiversité.</p>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Examens environnementaux de l'OCDE

HONGRIE 2018

(VERSION ABRÉGÉE)

La Hongrie a notablement progressé dans le découplage des principales pressions environnementales par rapport à la croissance de la production, ce qui tient en grande partie à la mise en œuvre des directives de l'UE. Les émissions de gaz à effet de serre sont toutefois reparties à la hausse sous l'effet du récent rebond de l'activité économique. Il n'y a pas eu d'amélioration significative de la qualité de l'air, et des risques continuent de peser sur la qualité de l'eau. D'importantes difficultés institutionnelles font obstacle à une application plus efficace du droit et des politiques de l'environnement. La Hongrie pourrait accélérer la transition vers une économie plus verte et bas carbone, notamment en investissant dans l'efficacité énergétique du secteur résidentiel et dans la gestion rationnelle des déchets et des matières, ainsi qu'en assurant une prise en compte plus systématique de la protection de la biodiversité dans les politiques économiques sectorielles.

Ceci est le troisième *Examen environnemental de la Hongrie*. Il évalue les avancées du pays en matière de développement durable et de croissance verte, et comporte des chapitres spéciaux consacrés aux déchets, à la gestion des matières et à l'économie circulaire, ainsi qu'à la biodiversité.

Cette version abrégée contient le résumé, ainsi que l'évaluation et les recommandations officielles du rapport, issues des trois chapitres sur les tendances et développements récents, la gouvernance, la croissance verte, ainsi que des deux chapitres détaillés sur les déchets, la gestion des matières et l'économie circulaire, et sur la biodiversité. La version intégrale du rapport est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/9789264306721-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

2018

éditions OCDE

www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-30671-4
97 2018 05 2 P



9 789264 306714